

ÉDITORIAL**Richard Lagrange****05 ENTRETIENS****06 Le mécénat Ricard, du prix à la fondation d'entreprise**

Colette Barbier, directrice de la Fondation Ricard

12 La Direction régionale des affaires culturelles, acteur territorial de la politique de soutien

Laetitia Bouvier, conseillère pour les arts plastiques à la DRAC Bretagne

18 Entretien croisé autour du soutien pour le développement d'une recherche artistique du Centre national des arts plastiques

Stéphane Calais, artiste bénéficiaire d'une aide et Iris Levasseur, membre d'une commission d'attribution

24 Les aides de la Ville de Paris

Brigitte Pilat, département Art dans la Ville de Paris

28 L'engagement de la banque HSBC pour la photographie

Christine Raoult, déléguée générale du prix HSBC pour la photographie

33 L'accompagnement des artistes par l'association Mécènes du Sud

Bénédicte Chevallier, déléguée générale de l'association

37 GLOSSAIRE**43 RÉPERTOIRE****Liste des aides****45** Prix et concours**59** Bourses**65** Expositions et festivals**71 Index des structures référencées****72 Index par discipline des aides référencées****75** Sites ressources**76** Bibliographie et remerciements

Dans le cadre de ses missions de soutien à la création et d'information, le Centre national des arts plastiques (CNAP) publie *140 aides privées et publiques en faveur des artistes*. Ce guide est consacré aux différents soutiens apportés aux artistes par les acteurs privés et les structures publiques en France. Il fait suite à *196 résidences en France*, paru en mars 2010, et constitue ainsi le second ouvrage de la collection des « Guides de l'art contemporain ».

Plus de trente ans après la mise en place d'une politique de soutien des artistes par l'État et en réponse aux difficultés rencontrées par les artistes dans la compréhension des différents dispositifs existant en leur faveur, *140 aides privées et publiques* dresse un état des lieux des aides qui leur sont proposées.

Les moyens mis en œuvre par l'État ou par les collectivités territoriales, renforcés par la multiplication des aides privées depuis les années 1990, offrent aux créateurs une grande diversité de dispositifs d'aides à la création adaptées à leurs besoins.

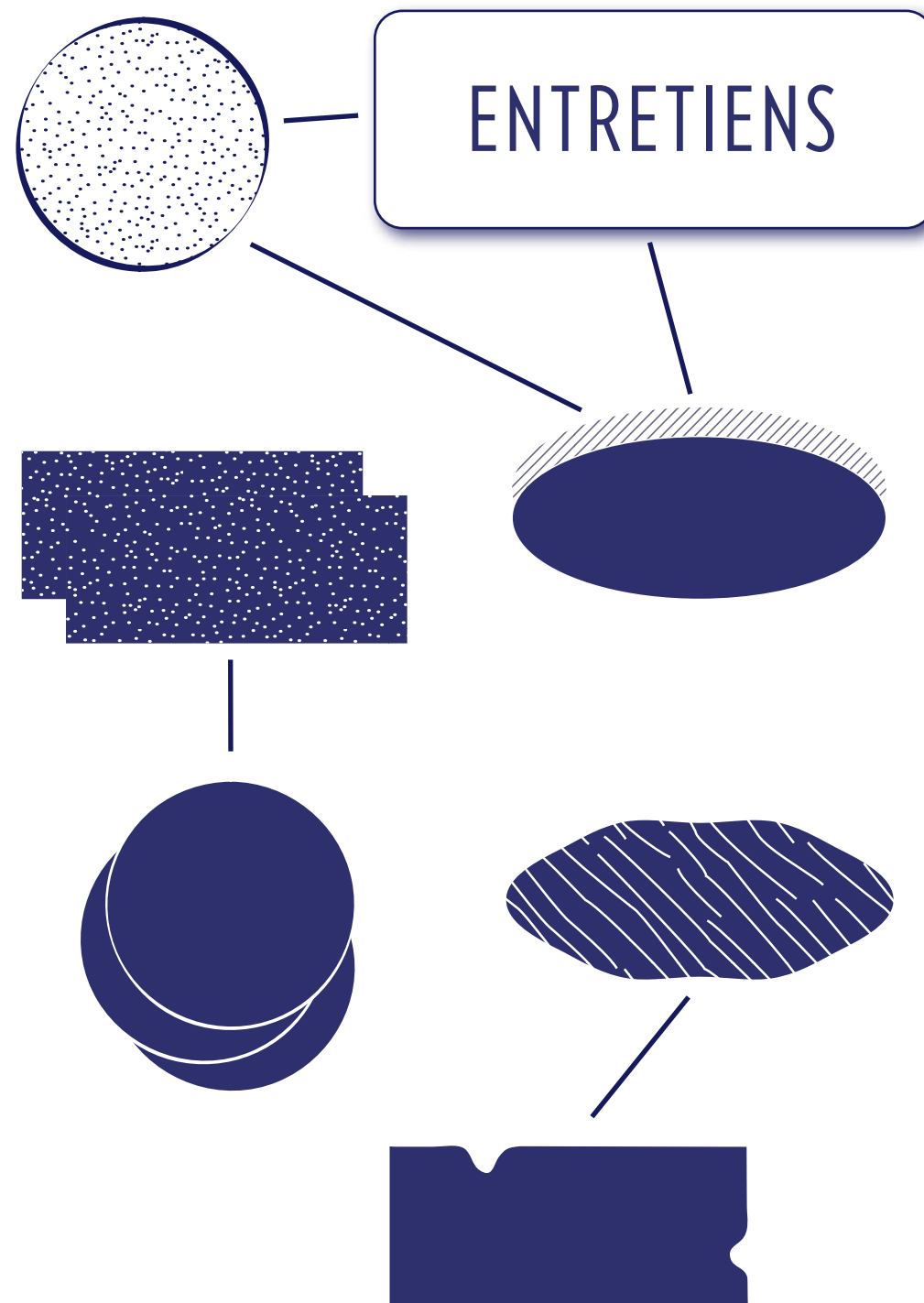
Si les aides publiques interviennent le plus souvent en amont du travail de l'artiste, par des bourses d'aide à la recherche et à la création notamment, les initiatives privées se traduisent majoritairement par des prix récompensant le travail accompli. Cette multiplicité de dispositifs accompagne ainsi le dynamisme de l'ensemble de la scène artistique française, constituant souvent un tremplin dans la carrière de l'artiste.

Le **CNAP** met à disposition des artistes et de l'ensemble des professionnels du monde de l'art un outil facile d'accès et d'usage. Il regroupe, sans distinction, les aides privées et les aides publiques.

Cette publication s'appuie sur les données régulièrement actualisées des ressources en ligne du site internet du **CNAP**, www.cnap.fr. Il est développé en collaboration avec les services du ministère de la Culture et de la Communication.

Afin de dresser un état des lieux de l'offre proposée aux artistes en France, ce guide comprend également plusieurs textes permettant de se repérer face aux différentes aides à leur disposition. Un glossaire précise la définition de chacune d'entre elles et leurs conséquences fiscales. Plusieurs entretiens réalisés auprès des représentants de structures privées et publiques apportent un éclairage sur les singularités des différentes formes de soutien. Un entretien croisé entre un artiste ayant bénéficié d'une aide du **CNAP** et un artiste membre de la commission d'attribution présente une expérience à laquelle pourront être confrontés les principaux destinataires de ce guide : les artistes.

Richard Lagrange, Directeur du Centre national des arts plastiques.



LE MÉCÉNAT RICARD, DU PRIX À LA FONDATION D'ENTREPRISE

Créée en 2006, la Fondation d'entreprise Ricard apporte son soutien à une nouvelle génération d'artistes plasticiens au travers de nombreuses actions. Son engagement auprès des jeunes talents a été récompensé en 2009 par la médaille de Grand Mécène du ministère de la Culture et de la Communication. Sous l'impulsion de sa directrice, Colette Barbier, la Fondation s'est hissée au rang de lieu incontournable pour l'émergence de cette jeune scène artistique française et le Prix Ricard, initié en 1999, est aujourd'hui une référence. Entretien avec Colette Barbier, directrice de la Fondation Ricard.



Comment est née l'idée de créer une fondation pour la société Ricard ?

Colette Barbier : Il faut rattacher l'histoire du mécénat de Ricard à l'histoire de son fondateur, Paul Ricard. L'espace culturel Paul Ricard puis la Fondation d'entreprise s'inscrivent dans la continuité de ce qu'il avait initié dès la création de son entreprise en 1932. Dès l'origine, nous avons considéré qu'il était essentiel de faire appel à des professionnels de l'art, comme les *curators*, pour nous accompagner dans nos actions. En cela, nous étions précurseurs car, à cette époque, ceux-ci n'étaient appelés que pour de grandes expositions. Nous avons également vite compris qu'il était important de collaborer avec les institutions publiques. Il s'agissait d'unir

nos forces, et cette collaboration s'est mise en place très naturellement.

Grâce à la loi Aillagon, nous avons pu créer une fondation d'entreprise. Il ne s'agissait, à nos yeux, que d'une occasion pour nous structurer et nous professionnaliser. Nous avons conservé la même colonne vertébrale et nous sommes restés dans la continuité de ce qu'avait initié Paul Ricard. L'avantage de la fondation est que le budget est établi pour une certaine durée. Ceci nous offre un peu plus de souplesse. De plus, ce statut permet une meilleure lisibilité de notre action. La Fondation Ricard fait partie de l'entreprise au même titre que les autres départements. Nous sommes totalement impliqués dans l'entreprise, tout en étant complètement indépendants. Notre budget est clairement identifié et notre programmation uniquement liée aux besoins de notre domaine. Autrement dit, la société Ricard n'intervient pas dans nos choix artistiques.

En revanche, nous sommes très soucieux de servir l'entreprise qui nous finance entièrement. Nous sommes heureux de la faire bénéficier de l'image et des réseaux créés autour de nous.

Votre politique vise presque uniquement la jeune scène artistique française. Cette orientation a-t-elle été évidente ?

CB : Se tourner vers l'art contemporain n'était pas et n'est toujours pas une question de mode. L'intérêt pour l'art contemporain est dans l'ADN de l'entreprise Ricard. On ne peut pas déconnecter le mécénat culturel Ricard du parcours de son fondateur qui sortait de l'École des beaux-arts et qui toute sa vie a œuvré en faveur du soutien à l'art contemporain.

Depuis nos débuts, nous avons accepté de prendre des risques en choisissant de montrer la scène émergente

française. C'est important de montrer de très jeunes artistes, c'est également un engagement fort pour une entreprise.

Notre seule et unique mission est de permettre à cette jeune scène d'émerger. Dans ses choix, la Fondation d'entreprise Ricard ne cherche pas à attirer le « grand public », son rôle est d'accompagner l'émergence artistique. Néanmoins, nous sommes ravis de recevoir ce « grand public », toujours plus nombreux, et les visiteurs peuvent bénéficier de visites commentées.

Pourquoi s'être lancé dans l'aventure d'un prix pour l'art contemporain ?

CB : À la fin des années 1990, peu de choses existaient en termes de soutien envers la jeune scène française. Nous avons alors très rapidement choisi de créer un prix pour répondre à ce besoin.

La ligne de conduite qui anime nos choix d'expositions et de lauréats est précise : nous ne prenons en considération que des artistes émergents de moins de 40 ans, travaillant ou vivant en France. Nous avons créé le Prix Ricard en 1999, à une époque où les prix étaient nettement moins nombreux.

Dès l'origine, ce prix a eu pour vocation, à un moment de grande effervescence à Paris (pendant la FIAC), de mettre en avant ce qui se passe en France dans le domaine de la jeune création. C'était aussi une bonne façon de marquer notre présence sur la scène artistique contemporaine et d'exprimer différemment la programmation de la fondation.

Le Prix est décerné à l'occasion d'une exposition dont je nomme le commissaire, lequel choisit ensuite les artistes qui seront exposés. *In fine*, ce sont les collectionneurs qui choisissent le lauréat mais sur une base très restreinte, définie à l'avance par le commissaire d'exposition. Nous acquérons

ensuite une œuvre du lauréat que nous offrons au Centre Pompidou, qui l'expose l'année suivante, dans le cadre de ses collections permanentes... après, bien sûr, qu'elle soit passée devant la commission d'acquisition du Centre Pompidou. Le Prix est l'occasion pour le Centre Pompidou de recevoir des artistes qu'il n'aurait peut-être pas tout de suite inclus dans ses collections. C'est un autre moyen d'enrichir ses collections.

Cette collaboration repose sur un véritable climat de confiance entre le musée et la fondation puisque le Centre Pompidou n'intervient absolument pas dans le choix du lauréat. Le jury de collectionneurs se compose d'amis du Centre Pompidou, d'amis du Palais de Tokyo et d'autres musées, mais aussi d'un groupe de collectionneurs qui fréquentent régulièrement la Fondation Ricard.

Pour composer ce jury, qui se renouvelle partiellement (à hauteur de 30 % environ) chaque année, nous sommes très attentifs à ne choisir que des gens identifiés comme s'intéressant particulièrement à la jeune création.

Outre le Prix Ricard, vos actions de soutien sont très variées. Comment vous impliquez-vous dans la promotion et la diffusion de cette jeune scène artistique ?

CB : À côté de ce prix, temps fort dans la vie de la fondation, nous sommes ouverts tout au long de l'année afin que nos 400 m² d'exposition puissent recevoir plusieurs expositions par an, à l'occasion desquelles de jeunes commissaires présentent leur travail.

Nous privilégions les commissaires indépendants qui n'ont pas de lieu où exposer ce qu'ils savent faire. L'exposition à la Fondation Ricard constitue souvent leur première exposition

et représente ainsi une forme de tremplin dans leur carrière.

Le choix de ces commissaires est lié aux rencontres que nous pouvons faire. Je suis très à l'écoute de ce qui se passe en France ou ailleurs et très à l'affût de tout ce qui pourrait enrichir notre programmation. Les commissaires ont également la possibilité de nous envoyer leurs projets, qui doivent répondre à nos critères de sélection et de budget.

Les artistes peuvent, eux aussi, venir se présenter à nous. Aujourd'hui, nous organisons environ deux monographies par an. Nous sommes en dialogue permanent avec les professionnels.

Nous ne produisons pas systématiquement les œuvres exposées. Les expositions reposent sur des prêts ou des collaborations avec l'artiste lui-même ou sa galerie. Évidemment, si l'artiste est plus isolé, l'aide que nous lui apportons sera plus conséquente.

Nous participons également au programme Young Curators International, dont nous sommes les initiateurs. Les objectifs de ce programme sont toujours en phase avec notre ligne directrice. Dans ce cas précis, il s'agit de montrer à des gens étrangers ce qui se passe en France à un moment où il y a une vraie effervescence et permettre aux jeunes artistes français une reconnaissance à l'étranger.

Lieu d'échanges et de dialogues, la Fondation d'entreprise Ricard invite chaque mois le public à participer à des conférences autour de l'art contemporain, la sociologie, la littérature, la philosophie. Ces rencontres sont l'occasion pour le public de débattre dans une atmosphère spontanée et conviviale à l'occasion des *Entretiens sur l'art* animés par Patrick Javault, des *Invitations à l'imaginaire* programmées par Michel Maffesoli, des rencontres *Poésie Plate-forme* proposées par l'écrivain Jérôme Mauche.

Enfin, *Partition (Performances)*, le nouveau programme de performances de la Fondation d'entreprise Ricard, explore la parole publique d'artistes contemporains puisant dans des savoirs annexes à l'art, ses références et/ou ses méthodologies.

Et comme toutes nos actions, les rencontres de la Fondation Ricard ont pour ambition de faire partager notre passion pour la création actuelle et de favoriser les échanges entre les professionnels et notre public.

Propos recueillis par **Bérénice Deutsch**,
chargée de publication, CNAP.

LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC), ACTEUR TERRITORIAL DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN

**Entretien avec Laetitia Bouvier,
conseillère pour les arts plastiques à la DRAC Bretagne**



**Il existe deux dispositifs d'aide individuelle
aux artistes proposés par les DRAC – l'aide individuelle
à la création et l'allocation d'installation.
Pouvez-vous, tout d'abord, présenter le dispositif
d'aide individuelle à la création ?**

Laetitia Bouvier : Depuis 1993, les aides individuelles aux artistes ont été déconcentrées dans les DRAC. Celles-ci diffusent un appel à candidatures et une commission d'attribution se réunit une fois par an – en Bretagne, généralement en juin. La procédure est d'ailleurs la même pour l'allocation d'installation.

Les artistes qui postulent à l'aide individuelle à la création doivent soumettre un projet précis. La commission est néanmoins attentive à l'inscription du projet dans la démarche générale de l'artiste. L'aide individuelle à la création est avant tout un temps d'expérimentation. Elle permet notamment à l'artiste d'explorer de nouveaux champs de recherche, d'es-

sayer de nouvelles techniques et de repousser les limites de sa démarche. Il est préférable d'avoir au moins deux années de recul après un diplôme d'une école d'art pour pouvoir postuler.

En quoi l'aide individuelle à la création se distingue-t-elle par exemple du soutien pour le développement d'une recherche artistique du CNAP ?

LB : De manière générale, l'aide individuelle à la création concerne la jeune création. Implicitement, les DRAC jouent souvent le rôle de premier passage dans le parcours d'un artiste, sans que cela soit systématique. Les aides du CNAP arrivent souvent par la suite, quand la carrière s'est affirmée.

L'aide individuelle à la création porte-t-elle davantage sur la production d'un projet que sur la recherche en amont ?

LB : Dans le cadre de l'aide individuelle à la création, il est souhaitable qu'un projet soutenu puisse ensuite être produit. C'est un enjeu majeur de l'aide à la création. Néanmoins, cette aide est aussi une étape de recherche qui permet parfois à l'artiste de prendre des directions différentes de celles qu'il avait imaginées initialement dans son projet. La démarche peut donc rester un constat de recherche. Nous demandons à tous les lauréats un bilan d'étape, et non de réalisation, un an après l'octroi de l'aide. Par exemple, s'il était question d'une phase de production, nous demanderions à l'artiste si le projet et l'œuvre ont été réalisés. Sur ces aspects, une certaine latitude est indispensable.

En Île-de-France, où les artistes sont nombreux, la DRAC fait appel à des rapporteurs qui réalisent

des visites d'ateliers et présentent chaque projet devant une commission. Est-ce le cas en Bretagne ?

LB : En Bretagne, les artistes sont invités à me rencontrer individuellement, ce que la plupart font. Cela est mentionné dans l'appel à candidatures. Une demande d'aide est souvent l'occasion pour un artiste de présenter son travail et d'exposer sa démarche.

Devant la commission, le conseiller pour les arts plastiques joue le rôle de rapporteur. Cette commission est consultative. Le directeur prend la décision finale pour le préfet. Nous avons mis en place des critères, rappelés en début de commission : la régularité de l'activité artistique, la cohérence et l'évolution de la démarche artistique, l'adéquation de l'œuvre et de son contexte d'émergence, l'articulation du projet avec l'ensemble du travail, les conditions de faisabilité et de réalisation du projet présenté. Ils nous aident à argumenter, à avoir une vision commune et objective quand cela est nécessaire. Le conseiller doit inciter la commission à travailler de manière collégiale.

Pouvez-vous présenter cet autre dispositif de soutien à la création qu'est l'allocation d'installation pour des travaux d'aménagement et l'achat de matériel ?

LB : Ce dispositif est moins direct mais tout aussi important puisque le contexte de travail est en jeu.

Le plus souvent, les demandes concernent l'achat de matériel (ordinateur, caméra, appareil photo, dos numérique, presse d'impression, logiciel...) ou l'adaptation d'un local en atelier. Le matériel demandé doit être professionnel et pertinent dans la démarche de l'artiste. L'acquisition d'un

ordinateur est plus délicate parce qu'il s'agit aujourd'hui d'un bien de consommation. Toutefois, dans certaines pratiques où l'ordinateur a quasiment remplacé l'atelier de l'artiste, cette demande se justifie.

Quel est le panorama artistique en Bretagne ?

LB : La Bretagne comptait 774 artistes affiliés à la Maison des Artistes en 2009, contre 430 en 1999.

Toutefois, ces données ne prennent pas en compte les photographes et les vidéastes qui sont inscrits à l'AGESSA. Avec ceux-ci, la région Bretagne doit compter 900 à 1000 artistes.

Chaque année, combien de projets en moyenne soutenez-vous dans le cadre de ces aides ?

LB : Nous recevons en moyenne 25 demandes pour l'aide individuelle à la création et 20 demandes pour l'allocation d'installation, soit une cinquantaine en tout ; et nous aidons une quinzaine d'artistes. Ces deux aides font d'ailleurs l'objet d'une enveloppe commune.

Vous travaillez en DRAC Bretagne depuis 2008 et avez également été conseillère pour les arts plastiques en région Franche-Comté et en Haute-Normandie. Observez-vous des différences d'une région à l'autre ?

LB : Les aides sont communes à toutes les régions et les plafonds similaires. Les conseillers ont d'ailleurs travaillé ensemble à l'homogénéisation de ces aides. Ils peuvent parfois travailler de manière croisée en mettant en œuvre des

commissions interrégionales. C'est par exemple le cas en Basse et Haute-Normandie. Cela est à la fois profitable pour les artistes et stimulant pour les commissions. La commission ne partage pas ses crédits mais soumet les candidatures pour avis à des membres extérieurs à la région.

Avez-vous observé au cours de ces dernières années des changements majeurs dans les demandes formulées par les artistes et dans leurs attentes ?

LB : En 2011, nous avons enregistré une baisse des demandes. Par ailleurs, et cela est rare, nous avons eu moins de demandes d'aides individuelles à la création que de demandes d'allocations d'installation.

L'évolution porte sur la nature du soutien dont ont besoin les artistes aujourd'hui.

Avez-vous des pistes d'analyse face à cette baisse des demandes ?

LB : Ce sont davantage des interrogations. Les artistes ont-ils besoin d'être soutenus pour mettre en œuvre un projet, ou ont-ils davantage besoin de moyens qui rejoignent leurs préoccupations quotidiennes pour l'expérimentation ? Autrefois, l'aide individuelle à la création était un soutien qui prenait principalement en compte la démarche de l'artiste. Aujourd'hui, dans un souci administratif d'évaluation, l'aide porte davantage sur un projet précis et moins sur la démarche. À travers un projet, il est plus facile de constater que l'aide a été effective.

Par ailleurs, une génération d'artistes, née dans les années 1980, ne s'est pas encore tournée vers nous.

Les artistes reportent-ils le moment de solliciter la DRAC, attendant d'être forts d'expériences ? Pensent-ils qu'ils doivent impérativement trouver des solutions par eux-mêmes ? Leur approche de la production a-t-elle changé ?

J'évoque ici la situation en DRAC Bretagne : nous n'avons pas encore réalisé d'analyse croisée sur l'ensemble des régions.

Pensez-vous à d'autres dispositifs d'aides que vous aimeriez relayer en région Bretagne ?

LB : Des programmes de résidence comme *Les Verrières* à Pont-Aven ou *La Station Vaste Monde* à Saint-Brieuc sont des moments charnières dans le parcours d'un artiste. Ils sont tout aussi importants qu'une aide à la création car ils offrent à l'artiste un véritable accompagnement.

Si vous aviez un conseil à donner aux artistes qui postulent à une aide individuelle à la création, quel serait-il ?

LB : Mon conseil aux artistes serait de ne pas hésiter à venir nous rencontrer et de tenter à travers ces demandes de nouvelles expérimentations.

Propos recueillis par **Audrey Illouz**, critique d'art.

ENTRETIEN CROISÉ AUTOUR DU SOUTIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE RECHERCHE ARTISTIQUE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES (CNAP)

Iris Levasseur, artiste membre de la commission d'attribution au CNAP depuis 2010 et Stéphane Calais, artiste bénéficiaire du soutien pour le développement d'une recherche artistique en 2007.



Comment connaissez-vous le soutien pour le développement d'une recherche artistique proposé par le CNAP ?

Iris Levasseur : Je connais ce dispositif car j'ai été sollicitée par le CNAP en 2010 pour être membre de la commission. Je connaissais d'autres dispositifs, comme l'aide individuelle à la création ou l'aide à l'installation, mais pas celui-ci. Je n'en ai par ailleurs jamais bénéficié.

Stéphane Calais : J'avais été membre de cette commission pendant trois ans avant de proposer mon projet *La Chambre de Schulz* en 2007 pour lequel j'ai bénéficié de ce soutien. Je connaissais néanmoins ce dispositif avant d'être membre de la commission.

Iris, quelle a été votre réaction lorsque vous avez été sollicitée par le CNAP pour être membre de la commission ?

IL : J'ai tout d'abord refusé. Les aides sont généralement formulées en termes de projet. Or, ma pratique ne se prête pas à cette formulation. Par ailleurs les membres ne sont pas rémunérés pour leur participation et ne peuvent pas présenter la bourse pendant leur mandat de trois ans ; ce qui est contraignant. J'étais à l'époque très critique envers l'institution. J'étais hostile à l'importance accordée au dossier – un exercice de style favorisant les plus éduqués. On m'a alors rétorqué que si je souhaitais que ces aides évoluent et s'adaptent mieux aux diverses pratiques, je devais participer à cette commission.

J'ai été très sensible à cette argumentation, à l'écoute que l'on me prêtait. Je reconnais aujourd'hui que mon jugement manquait alors de nuance.

Stéphane, pouvez-vous présenter ce projet et préciser en quoi la bourse vous a été utile ?

SC : Mon projet portait sur l'étude, la réalisation et la réinterprétation de la chambre réalisée par le dessinateur et écrivain polonais Bruno Schulz. Celui-ci dut réaliser pour le SS Felix Landau un ensemble de fresques dans la chambre de son jeune fils. Cet ensemble ne fut retrouvé à Drohobycz, en Ukraine, qu'en 2001 grâce au cinéaste allemand Benjamin Geissler mais il fut précipitamment et partiellement emporté en Israël à l'Institut Yad Vashem.

La bourse m'a permis d'effectuer une étude comparative des fresques et de financer des pré-études avec le cabinet d'architectes C.B.A. (Christian Biecher et Associés) pour

élaborer une structure démontable, qui puisse faire écho à cette séparation de la chambre entre l'Ukraine et Israël.

Iris Levasseur, comment se déroule une commission ?

IL : Lorsque j'ai accepté de participer à la commission, j'étais persuadée que les jeux étaient déjà faits. Cela est impossible au CNAP en raison du nombre de votants. Les votes sont comptabilisés selon un indicateur chiffré et ensuite pondérés. Une part d'inconnu subsiste. Les membres de la commission votent à bulletin secret. Loin de montrer que nous n'assumons pas nos choix, le vote à bulletin secret permet d'éviter toute forme de pression et laisse un maximum de liberté.

Que reprenez-vous de cette expérience de membre d'une commission ? Comment vous positionnez-vous par rapport à d'autres pratiques ?

IL : Cette expérience m'a permis d'évoluer dans mes jugements. Une commission est un lieu de débats et d'échanges où chacun des membres apporte son éclairage et peut soutenir des projets dont les enjeux nous échappent parfois. Par ailleurs, j'ai pu défendre des pratiques, notamment en peinture ou en dessin, et soutenir d'autres démarches que la mienne ; ce qui demande du courage et une ouverture d'esprit. L'avis est rarement unanime même si cela peut arriver occasionnellement.

SC : Effectivement, c'est l'occasion d'aider des artistes et des pratiques mais également d'apprendre. Le fonctionnement de la commission et les échanges qu'il permet sont instructifs. Cette expérience a été formatrice dans mon approche de l'enseignement à la Rijksakademie à Amsterdam où je participe au comité de sélection des résidents.

Qu'est-ce qui fait selon vous la singularité du soutien à la création ?

IL : Cette bourse permet parfois à des artistes qui en ont le désir mais pas les moyens de mener une partie de leur recherche à l'étranger mais également de développer d'autres modes de fonctionnement, d'utiliser de nouveaux médias dans des conditions professionnelles. Elle s'appuie avant tout sur l'idée de recherche. Or, recherche et art sont rarement associés en France même s'il existe des similitudes entre la création artistique et la recherche scientifique et notamment la recherche fondamentale qui n'entraîne pas d'applications et ne vise pas la rentabilité. Les artistes peuvent chercher, s'égarer et ne rien trouver, ou au contraire trouver tout de suite comme Picasso.

D'autres peuvent, en raison de la nature de leur pratique, ne pas entrer dans le cadre d'un circuit marchand. Peu de collectionneurs ont soutenu des artistes aujourd'hui reconnus comme Philip Guston ou Leon Golub dont les œuvres sont entrées bien plus tard dans le système marchand.

SC : La notion de recherche est effectivement primordiale car elle ne génère pas d'argent. Cette période de recherche offre avant tout une grande liberté.

Stéphane, rétrospectivement, comment analysez-vous ce soutien dans votre parcours ?

SC : *La Chambre de Schulz* a été un moment charnière dans mon parcours. J'ai pu m'atteler à un projet plus ambitieux que celui que j'avais initialement imaginé. Tout en me déchargeant de contraintes matérielles, ce soutien m'a donné un confort intellectuel et artistique pendant la durée du projet. Cela n'a pas de prix !

Percevez-vous des différences majeures entre ce soutien et d'autres prix et bourses que vous avez pu obtenir ?

SC : Chacun d'entre eux a sa spécificité et survient à différents moments d'un parcours. Depuis le début de ma carrière, j'ai obtenu trois bourses : l'aide individuelle à la création qui portait dans mon cas sur l'achat de matériel, la Villa Medici hors-les-murs à New York qui s'inscrivait dans un temps et un lieu très précis et offrait une régularité, et ce soutien du CNAP qui porte davantage sur l'autonomie de la recherche et qui m'a donné la plus grande liberté.

Combien de temps a duré votre recherche ? Vous souvenez-vous justement de changements majeurs ?

SC : Du dépôt de bourse à l'exposition au Centre d'art contemporain d'Ivry - le Crédac* concrétisant la recherche, près de deux ans se sont écoulés. Quand le projet a débuté, il était bien plus flou. Nous avions au départ imaginé avec Christian Biecher des formes de containers puis de panneaux coulissants pour revenir progressivement à une forme plus simple. Si nous avions des indices sur l'intérieur de la chambre, nous n'en avions pas sur l'extérieur qui est devenu l'enjeu crucial de l'installation. Nous avons évolué vers des questions de modularité et de structure architecturale.

Ces changements font partie du tâtonnement de la recherche ! D'autres dispositifs de bourses et de résidence vous paraissent-ils importants ?

SC : Le programme de résidence de la Rijksakademie qui est ouvert au monde entier est l'un des meilleurs dispositifs

actuellement en Europe. Néanmoins il s'adresse généralement aux artistes de moins de quarante ans. 3000 artistes environ postulent chaque année. Il existe également De Ateliers à Amsterdam dont l'approche est plus formaliste. En France, les postdiplômes de Lyon et Nantes sont également intéressants.

IL : Le programme de la Rijksakademie est effectivement pour les artistes l'un des dispositifs les plus stimulants. Tourné vers la recherche, il se rapproche de l'aide du CNAP à ceci près que tous les corps de métier sont réunis dans un bâtiment (menuiserie, sérigraphie...) et sont à disposition des artistes pendant deux années de résidence de portée internationale. Par ailleurs, face à la difficulté d'obtenir un atelier-logement, je m'interroge sur la nécessité d'un soutien au logement facilitant les systèmes de caution et de garant pour louer ou acheter un atelier. Solliciter un emprunt avec un statut d'artiste ne rassure pas les prêteurs et la question du logement en région parisienne est de plus en plus problématique.

Si vous aviez un conseil à donner aux artistes qui postulent à cette bourse, quel serait-il ?

IL : Ces demandes doivent être mûrement réfléchies et il ne faut pas hésiter à se faire aider pour rédiger un dossier.

SC : Il faut être très clair, concis, précis et didactique car le temps consacré à l'étude des dossiers est court.

Propos recueillis par **Audrey Illouz.**

* *L'Amour*, Stéphane Calais, centre d'art contemporain d'Ivry - le Crédac, 12 septembre 2008 - 9 novembre 2008.

LES AIDES DE LA VILLE DE PARIS

Entretien avec Brigitte Pilat, département Art dans la Ville, correspondante, direction des affaires culturelles, mairie de Paris



Quel est votre rôle au sein du département Art dans la Ville ?

Brigitte Pilat : Je suis chargée des aides individuelles aux artistes plasticiens. Je suis la correspondante des artistes dans le cadre de ces aides directes. Je coordonne la diffusion des appels à projets, l'organisation des commissions et la relation aux artistes.

Pouvez-vous présenter le dispositif d'aide individuelle aux artistes plasticiens ?

BP : Cette aide est destinée à soutenir un projet précis et non une démarche générale. Elle peut intervenir dans différents contextes, notamment la réalisation d'une première exposition personnelle ou d'une pièce particulière en vue d'une présentation publique. À la différence d'un prix qui serait une consécration, cette aide s'adresse à des artistes qui en ont impérativement besoin pour réaliser un projet, et plus particulièrement à des plasticiens qui prennent des risques ou opèrent un virage dans leur pratique. Il n'y a pas de critère d'âge mais les artistes qui souhaitent postuler doivent déjà être engagés dans la vie professionnelle.

Le projet doit avoir un lien avec Paris. Quelle en est la nature ?

BP : Le lien à Paris est interprété de manière assez ouverte, puisque l'aide est destinée à des plasticiens de toutes nationalités à l'occasion de projets personnels liés à Paris – soit par le sujet, soit comme manifestation participant au dynamisme de la scène artistique parisienne. Un artiste étranger ne vivant pas à Paris peut solliciter cette aide à l'occasion de la préparation d'une exposition personnelle importante à Paris. À l'inverse, un artiste parisien peut solliciter cette aide pour un projet d'exposition en région ou à l'étranger significatif dans sa carrière.

La diffusion de l'œuvre conditionne l'obtention de cette aide qui est attribuée en vue d'une exposition personnelle ou d'une présentation publique. Pourquoi est-elle nécessaire ?

BP : Face à l'affluence des demandes, la diffusion est un critère de sélection. Nous demandons d'ailleurs une lettre d'engagement signée du responsable du lieu d'exposition. La diffusion est nécessaire au développement d'une pratique artistique. Elle garantit aussi la réalisation du projet et sa visibilité. Nous sommes également attentifs à l'inscription du lieu de diffusion dans le réseau de l'art contemporain et à son implication intellectuelle et financière dans le projet. Toutefois, c'est bien l'artiste qui reçoit directement l'aide et non l'éditeur ou le diffuseur.

À la différence de l'aide individuelle à la création proposée par les DRAC qui est tournée vers l'expérimentation et où l'exposition n'est pas nécessaire,

même si elle est un atout, l'aide de la Ville de Paris est donc davantage une aide à la production. Soutenez-vous également l'édition à travers cette aide ?

BP : Nous soutenons l'édition mais dans une moindre mesure. Elle doit témoigner avant tout d'une nécessité – nous pouvons par exemple aider un artiste qui après dix ans de carrière n'a pas encore pu éditer de monographie. Nous pouvons également soutenir l'édition d'un livre d'artiste.

Combien de demandes recevez-vous en moyenne chaque année ?

BP : Nous recevons en moyenne 180 dossiers chaque année. En 2011, 183 artistes ont déposé leur candidature et 44 artistes ont bénéficié d'une aide pour réaliser leur projet sur une enveloppe budgétaire globale de 102 500 euros. Le montant des aides s'est échelonné de 1500 à 5000 euros.

**Comment se déroule une commission ?
Quelles en sont les personnalités ?**

BP : La commission est composée de membres qualifiés de la Ville de Paris, dont la conseillère artistique et le chef du département de l'Art dans la Ville, ainsi que de deux experts invités renouvelés chaque année : historiens de l'art, directeurs d'institutions, critiques d'art et commissaires d'exposition. Elle considère l'intérêt du projet, l'utilité du soutien pour le réaliser, le parcours et la personnalité de l'artiste, l'existence d'un lien avec Paris, la solidité et la cohérence du budget prévisionnel. Dans cette commission de travail, les décisions sont prises collégialement. Deux commissions se réunissent généralement chaque année.

Il existe également une bourse destinée aux étudiants de l'ENSBA, pouvez-vous la présenter ?

BP : Parallèlement à l'aide individuelle aux artistes plasticiens, la Ville de Paris attribue chaque année six bourses d'un montant de 2286 euros chacune à des étudiants de l'ENSBA inscrits en année de diplôme ou de postdiplôme. L'ENSBA relaye l'information auprès de ses étudiants et ceux qui le souhaitent déposent leur dossier et leur projet de diplôme ou de postdiplôme. Une commission identique à celle qui se réunit pour l'aide individuelle sélectionne six artistes.

Ces bourses, comme l'aide individuelle aux artistes plasticiens, sont pour nous l'occasion d'entrer en contact avec les artistes. Nous pouvons par la suite les accompagner à travers d'autres dispositifs de soutien à la création : l'attribution d'un atelier-logement, la mise en œuvre d'une commande publique, l'achat d'œuvres par le fonds municipal d'art contemporain. Il s'agit d'un processus d'accompagnement.

Notre mission est le soutien à la création à travers des actions en réseau.

Si vous aviez un conseil à donner aux artistes qui souhaitent postuler, quel serait-il ?

BP : Les artistes qui postulent doivent essayer de se mettre à la place d'un jury qui ne connaît pas nécessairement le travail et se demander si, à la lecture du dossier, quelqu'un d'extérieur peut apprécier la démarche et le projet. Il faut être précis, naturel et sincère et refléter sa démarche à travers le dossier. Nous aimons découvrir des projets !

Propos recueillis par **Audrey Illouz.**

L'ENGAGEMENT DE LA BANQUE HSBC POUR LA PHOTOGRAPHIE

**Entretien avec Christine Raoult,
directeur adjoint des relations publiques
de HSBC France et déléguée générale
du prix HSBC pour la photographie.**



**Pouvez-vous expliquer comment le Prix HSBC
pour la photographie a été créé ?**

Christine Raoult : Le Prix a débuté en 1995, mais il faut remonter un peu dans le temps pour en comprendre l'origine. L'entreprise est engagée dans le monde de la photographie depuis vingt-cinq ans.

Nous cherchions un médium en accord avec nos valeurs d'ouverture d'esprit, un support moderne, attractif et accessible à tous. La photographie correspondait à nos attentes. Nous avons commencé par faire appel à des photographes reconnus pour illustrer nos rapports annuels. Nous avons poursuivi notre action en développant un partenariat avec le Centre national de la photographie dont nous avons parrainé certaines expositions pendant près de quatre ans.

Nous nous sommes ensuite interrogés sur la manière dont nous pourrions nous investir dans le domaine de la photographie. À l'initiative de Chantal Nedjib, alors directrice de

la communication, nous avons fait réaliser une étude auprès d'une agence de conseil en mécénat pour cerner les manques dans le domaine de la photographie. Après avoir interrogé les différents publics concernés (institutions, galeristes, artistes et autres professionnels), il est apparu que l'une des principales difficultés que rencontraient les jeunes photographes était d'éditer une première monographie en raison de son coût et de la prise de risque qu'elle implique pour un éditeur. De ce constat est né le Prix HSBC pour la photographie, sous l'égide de la Fondation de France.

Quelles en sont les missions ?

CR : Le Prix a pour mission d'accompagner chaque année deux jeunes photographes de talent. Nous organisons donc tous les ans un concours d'octobre à novembre. Un conseiller artistique effectue une présélection parmi les candidats (entre 500 et 600 par an). Il détermine une dizaine de finalistes et présente leur dossier au comité exécutif qui sélectionne deux lauréats. Nous accompagnons ensuite ces deux lauréats dans la promotion, la valorisation et la diffusion de leur travail en organisant une exposition itinérante de leurs œuvres à Paris, en région, voire à l'étranger et la coédition d'un ouvrage monographique.

Le Prix est conçu comme un coup de pouce sans barrière de nationalité ni d'âge. Il n'y a volontairement pas de thème à ce Prix qui reflète les tendances de la photographie contemporaine.

**Pouvez-vous préciser le rôle du conseiller artistique ?
Pourquoi souhaitez-vous qu'une nouvelle personnalité
assume chaque année cette fonction ?**

CR : Il nous paraît nécessaire de faire appel au regard d'un spécialiste, ce que nous ne sommes pas. Chaque année, un nouveau conseiller propose son regard et son expérience car nous souhaitons favoriser des approches photographiques différentes à chaque édition et nous voulons avoir une ouverture complète sur le monde. Le conseiller est totalement libre de son approche. Nous lui demandons simplement de veiller à ce que l'artiste n'ait jamais édité de monographie.

Pour l'édition 2012, notre conseiller est l'historien d'art et commissaire d'exposition espagnol Rafael Doctor Roncero. Celui-ci a choisi 12 façons de penser la photographie à travers la proposition de 13 artistes. C'est la première fois qu'un conseiller détermine une typologie aussi précisément.

L'une des singularités de ce prix repose sur un travail d'accompagnement des lauréats pendant 18 mois. Quelle en est concrètement la nature ?

CR : Notre accompagnement est avant tout artistique et humain. Nous nous engageons au quotidien dans le projet, ce n'est pas uniquement un soutien financier. Nous produisons avec l'artiste une exposition et organisons sa diffusion à Paris et en région. D'un point de vue logistique, nous accompagnons l'artiste lors de toutes les étapes de conception de l'exposition (tirage, encadrement, choix d'images et de format, transport d'œuvres). Nous coéditons avec Actes Sud une monographie.

Nous achetons six œuvres à chaque artiste pour un montant total de 5000 euros. Elles viennent compléter le fonds de HSBC France. Pendant un an et demi, nous accompagnons nos lauréats en leur présentant des galeristes, des journalistes et des professionnels. Nous pouvons aussi leur proposer d'autres interventions.

À travers des commandes par exemple ?

CR : Effectivement, nous avons sollicité à ce titre Jean-François Campos, lauréat du Prix 1997, pour illustrer notre rapport annuel. Nous avons proposé à nos lauréats de participer à des actions communes avec la fondation HSBC pour l'éducation dans le cadre du projet *Des clics et des classes**. Nous les rémunérons pour accompagner des écoliers à revisiter la photographie de classe.

Comment le fonds photographique HSBC est-il constitué ? Quelle est votre politique d'acquisition d'œuvres ? Envisagez-vous d'évoluer vers une collection photographique ?

CR : Le fonds n'est pas orienté vers une thématique spécifique, il est plutôt le résultat de nos actions. Il comprend aujourd'hui 514 œuvres de 92 auteurs. Il est constitué de tirages liés aux rapports annuels et aux événements d'entreprise, et de tirages des lauréats du Prix.

Nous n'avons pas pour le moment la volonté de nous orienter vers une collection. Nous avons un budget très limité consacré à l'achat des œuvres du Prix et éventuellement d'œuvres qui correspondent à la vie de l'entreprise. Le Prix HSBC pour la photographie est avant tout notre fer de lance. C'est une action claire, humaine, artistique pour accompagner les jeunes talents.

* Projet mis en place par le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), cette action permet de réinventer la photographie de classe. La fondation HSBC pour l'éducation et le prix HSBC pour la photographie œuvrent de concert depuis trois ans pour prendre part à ce projet national et permettre à des photographes lauréats de se prêter à une variation autour de la traditionnelle photo de classe avec des élèves issus de milieux défavorisés.

Si vous aviez un conseil à donner aux photographes qui souhaitent postuler, quel serait-il ?

CR : Il ne faut pas hésiter à se présenter plusieurs fois au Prix HSBC. Le conseiller change, le regard peut être différent. Chacun a ses chances.

Propos recueillis par **Audrey Illouz.**

L'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES PAR L'ASSOCIATION MÉCÈNES DU SUD

L'association Mécènes du Sud est issue du regroupement, en 2003, de quelques entreprises du territoire Marseille-Provence, et a pour vocation de mutualiser leurs ressources afin d'offrir aux artistes un soutien adapté à leurs besoins. En quelques années seulement, ce collectif d'entreprises mécènes s'est développé pour devenir un véritable acteur du rayonnement culturel du territoire Marseille-Provence. L'association se distingue par un mécénat singulier. **Bénédicte Chevallier**, déléguée générale de l'association, revient sur les particularités et l'originalité de leurs actions.



Bérénice Deutsch : Mécènes du Sud se définit comme un club d'entreprises mécènes, affirmant ainsi que l'entreprise est aussi un acteur culturel. Comment s'est construite cette collaboration entre différents entrepreneurs passionnés d'art ?

Bénédicte Chevallier : L'initiative de Mécènes du Sud est née de la volonté de huit chefs d'entreprises, dont certains avaient déjà une pratique de mécénat pour leur entreprise. Ils souhaitaient alors développer un projet collectif fondé sur une mutualisation de moyens et axé sur la création contemporaine.

Notre identité particulière résulte du choix, très fort, de confier la sélection des projets à un comité artistique composé de personnalités reconnues du monde de l'art. C'est également à ce choix que nous devons la ligne artistique extrêmement cohérente qui nous caractérise. Nous essayons aussi d'entretenir des rapports étroits avec les différents opérateurs culturels présents dans notre région et collaborons souvent avec des lieux de diffusion sur des projets. Toutefois notre intervention se justifie toujours par un lien direct avec les artistes.

La notion d'indépendance a prévalu lors de la création de l'association et prévaut aujourd'hui encore : nous ne recevons aucune subvention publique.

L'aventure collective qui a fait naître Mécènes du Sud est conduite sur le territoire d'implantation des entreprises membres, où notre parole de militants du mécénat est écoutée. L'association comptait, en 2011, 40 entreprises mécènes et nous sommes désormais identifiés comme des experts de notre domaine. Nous souhaitons mener une véritable politique culturelle fondée sur le soutien à la création contemporaine mais nous voulons conserver notre indépendance et une certaine liberté.

Pourquoi avoir choisi de réserver vos actions à un territoire déterminé ? Comment cet ancrage territorial se traduit-il ?

BC : Notre ancrage territorial est une autre caractéristique de notre identité, il est l'une des plus importantes motivations à l'origine de la création de notre association.

Face à la vague de départ des artistes vers Berlin en 2003, essentiellement causée par le prix de l'immobilier, plusieurs chefs d'entreprises locales ont souhaité faire rayonner

le territoire de Marseille-Provence afin de pouvoir retenir ces talents. À leurs yeux, cela avait un double impact. D'une part, cela permettait de faire évoluer l'analyse d'un territoire, son attractivité devant également prendre en compte la dynamique culturelle, et d'autre part, cultiver cette dynamique pouvait profiter aux entreprises par ricochet.

Cette notion de rayonnement, telle que nous l'interprétons, sur le territoire que nous avons défini et qui n'est ni celui de Marseille ni celui du grand Marseille mais bien celui plus vaste de Marseille-Provence, implique que les projets soutenus présentent un lien à ce territoire. Ce lien peut se traduire de nombreuses façons, que les projets se tissent sur le territoire ou l'interrogent, que les artistes y résident ou viennent y travailler. Mais il y a une chose importante à nos yeux : les projets ne doivent pas être purement et uniquement locaux, ils doivent être vus ou avoir un écho ailleurs, et notre région à travers eux.

Dans cette action de soutien aux artistes prédomine un grand désir de rencontres et d'échanges, or cela n'est possible qu'en étant au même endroit au même moment, à un moment donné du développement ou de la diffusion du projet.

Quels sont les liens entre les entreprises qui composent Mécènes du Sud et la politique de soutien menée par l'association ?

BC : Nos choix artistiques sont indépendants des entreprises qui nous financent, celles-ci n'ont ni la possibilité ni la compétence pour influencer sur les choix du comité artistique. Le comité artistique est là pour veiller sur cette autonomie puisque son rôle est d'apporter son expertise afin de développer une ligne artistique très claire.

Les projets que nous soutenons sont les plus opportuns parmi ceux que nous recevons, une manière de dire qu'il n'est pas possible de les prédéfinir. Nous sélectionnons des projets qui nous interpellent, qui font écho à notre collectif singulier et audacieux. Création contemporaine et lien au territoire sont les deux conditions *sine qua non*, au-delà c'est très ouvert. Notre site internet informe des conditions de dépôt d'un projet et il arrive également que j'incite les artistes à déposer un projet, et que le comité artistique nous fasse connaître dans son propre réseau.

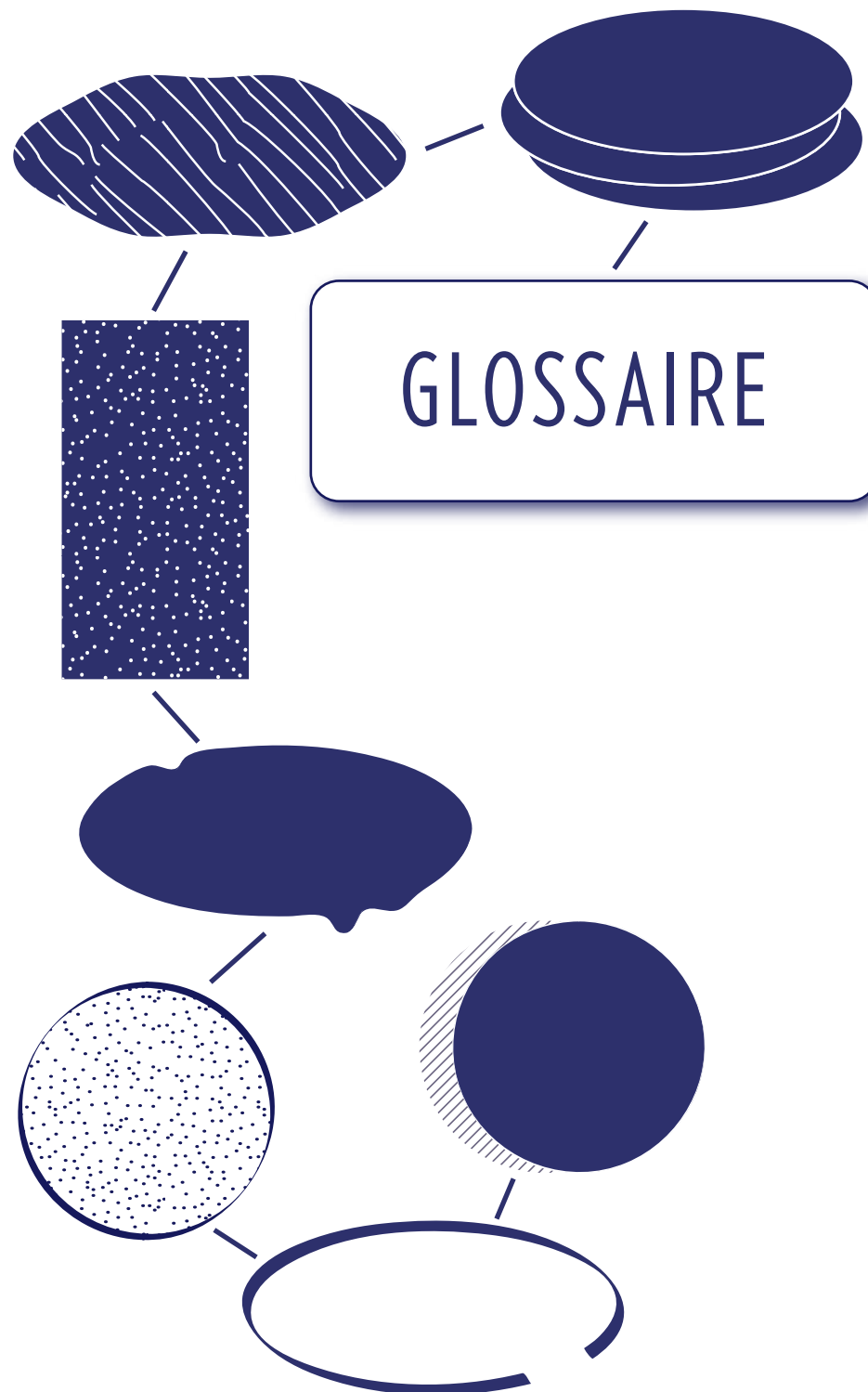
Comment se manifeste votre engagement auprès des créateurs ?

BC : Nous ne voulons pas nous arrêter au simple financement du projet mais cherchons à entretenir une vraie relation avec l'artiste lauréat tout au long du projet et après.

En plus d'un soutien financier, nous suivons ces artistes dans les différentes étapes de la réalisation du projet : nous les accompagnons quand nous le pouvons et lorsqu'ils le demandent, par exemple dans la recherche de coproducteurs ou de diffuseurs. Je sollicite beaucoup les mécènes afin qu'ils ouvrent leur réseau aux artistes. Nous avons aussi permis à certains lauréats de réaliser des résidences en entreprise, parce qu'il y avait une réelle cohérence entre leur projet et l'activité du mécène, ou le site de l'entreprise.

Pour en revenir aux liens entre les entreprises mécènes et les artistes, nous organisons des rencontres, des ouvertures d'ateliers. Chaque année les lauréats investissent une entreprise membre, de préférence un lieu industriel, atypique.

Propos recueillis par **Bérénice Deutsch.**



MÉCÉNAT

Le mécénat se définit comme le « soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » (arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière).

La loi Aillagon du 1^{er} août 2003 a instauré un nouveau cadre juridique et fiscal favorable et incitatif, qui permet aux entreprises de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % du montant du don. La loi avait pour vocation d'encourager le développement du mécénat et la multiplication des initiatives privées en faveur des arts.

Ce soutien matériel prend la forme d'un don qui peut être en numéraire, en compétence ou en nature et qui ne peut profiter qu'à un organisme ou à une œuvre d'intérêt général. Une personne physique ne saurait bénéficier directement du mécénat mais peut recevoir des prix, bourses ou autres prestations attribués

par des fondations ou fonds de dotation.

Le mécénat peut prendre plusieurs formes :

— le mécénat direct : une personne physique ou morale s'implique seule dans des actions de mécénat et apporte directement son soutien à l'organisme ou à l'œuvre bénéficiaire ;

— le mécénat indirect : une personne physique ou morale choisit de créer une structure propre qui aura pour vocation de gérer ses actions de mécénat. Cette forme de mécénat se traduit par la création d'une fondation, d'une association ou d'un fonds de dotation.

FONDATIONS

La fondation est définie par la loi du 23 juillet 1987 pour le développement du mécénat comme « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident de l'affectation irrévo cable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ».

L'acte de fondation se traduit par un don, une donation ou un legs qui donne lieu à la création d'un organisme de droit privé : la fondation, qui reçoit des biens ou des droits, mobiliers ou immobiliers, affectés à une mission précise sans but lucratif et d'intérêt général.

La fondation reconnue d'utilité publique

Créée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales, de droit privé ou de droit public, la fondation reconnue d'utilité publique n'existe que lorsqu'elle a été reconnue d'utilité publique par décret du ministère de l'Intérieur après avis du Conseil d'État.

La reconnaissance d'utilité publique retient 3 critères :

1. La fondation doit présenter un objet d'intérêt général.

2. Sa dotation initiale et les revenus qui en découlent doivent permettre le financement de ses actions.

3. Son conseil d'administration comprend les membres fondateurs, des membres de droit dont le représentant du ministère de l'Intérieur et le représentant du ministère de tutelle, et des membres cooptés choisis pour leur compétence dans le domaine d'action de la fondation. Elle possède la capacité de recevoir des dons, donations ou legs pour compléter sa dotation initiale (obligatoire) et sa durée de vie est illimitée.

La fondation d'entreprise

Créée par une ou plusieurs entreprises en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général, la fondation d'entreprise est soumise, pour exister légalement, à une autorisation préfectorale, accompagnée du dépôt de ses statuts et d'une publication au *Journal Officiel*.

La fondation d'entreprise se distingue de la fondation reconnue d'utilité publique par sa durée de vie limitée, de trois à cinq ans renouvelables, et par une capacité juridique restreinte : elle ne peut recevoir de dons qu'en provenance des salariés de l'entreprise fondatrice ou de ses filiales, et des pouvoirs publics.

En revanche, ses domaines d'intervention sont identiques à ceux d'une fondation reconnue d'utilité publique.

La fondation sous égide
ou fondation abritée par
un organisme habilité

La fondation sous égide se caractérise par l'affectation irrévocable d'un patrimoine, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général, par le biais d'une fondation abritante.

Cette fondation abritante ou fondation mère aura en charge la gestion directe de la fondation abritée. De plus, la fondation abritée est entièrement assujettie à la fondation mère : sa mission, notamment, doit être compatible à l'objet social de celle-ci.

Le fonds de dotation

Le fonds de dotation est un nouvel outil de mécénat d'entreprise mis en place par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Personne morale de droit privé à but non lucratif, il est fondé par une ou plusieurs personnes, physiques ou morales, privées ou publiques, par simple déclaration en préfecture, avec dépôt des statuts et publication au *Journal Officiel*.

Il reçoit des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés, à titre gratuit et irrévocable, en vue de leur capitalisation ou de leur consommation. Ces ressources et leurs revenus sont utilisés pour soutenir une œuvre d'intérêt général ou redistribués pour soutenir un organisme dans l'accomplissement de ses missions d'intérêt général. Le fonds de dotation dispose d'une capacité juridique et financière identique à celle d'une fondation reconnue d'utilité publique mais ne peut recevoir de fonds publics ou de dons déductibles de l'ISF.

**AIDE INDIVIDUELLE
À LA CRÉATION
DES DIRECTIONS
RÉGIONALES DES
AFFAIRES CULTURELLES
(DRAC)**

Placée sous l'autorité du préfet de région, la DRAC est un service déconcentré de l'État qui intervient, par l'intermédiaire du service des arts plastiques, dans le domaine de l'art contemporain et dont la mission est triple : aide à la diffusion, soutien à la création et à la formation.

La DRAC attribue des aides individuelles dans tous les domaines de la création contemporaine pour permettre aux artistes de mener une étude ou une recherche artistique n'aboutissant pas nécessairement à la réalisation concrète d'une œuvre. Les demandes concernent uniquement des projets en France.

**SOUTIEN
À LA CRÉATION
DU CENTRE
NATIONAL DES ARTS
PLASTIQUES
(CNAP)**

Le CNAP pilote un ensemble de dispositifs destinés à soutenir les artistes, les structures privées (galeristes, éditeurs, producteurs audiovisuels), ou bien encore les restaurateurs, les critiques et théoriciens de l'art impliqués dans les différents champs des arts plastiques et visuels.

Ces aides jouent souvent un véritable rôle de catalyseur dans le parcours artistique et professionnel des lauréats.

Les commissions nationales consultatives sont composées de professionnels de l'art contemporain et de membres de l'institution et couvrent les différents champs de la création artistique. Elles se prononcent sur toutes les demandes instruites par le CNAP et relevant des différents dispositifs mis en place.

PRIX

Le prix constitue une récompense destinée à honorer celui qui réussit le mieux dans une discipline ou dans une épreuve.

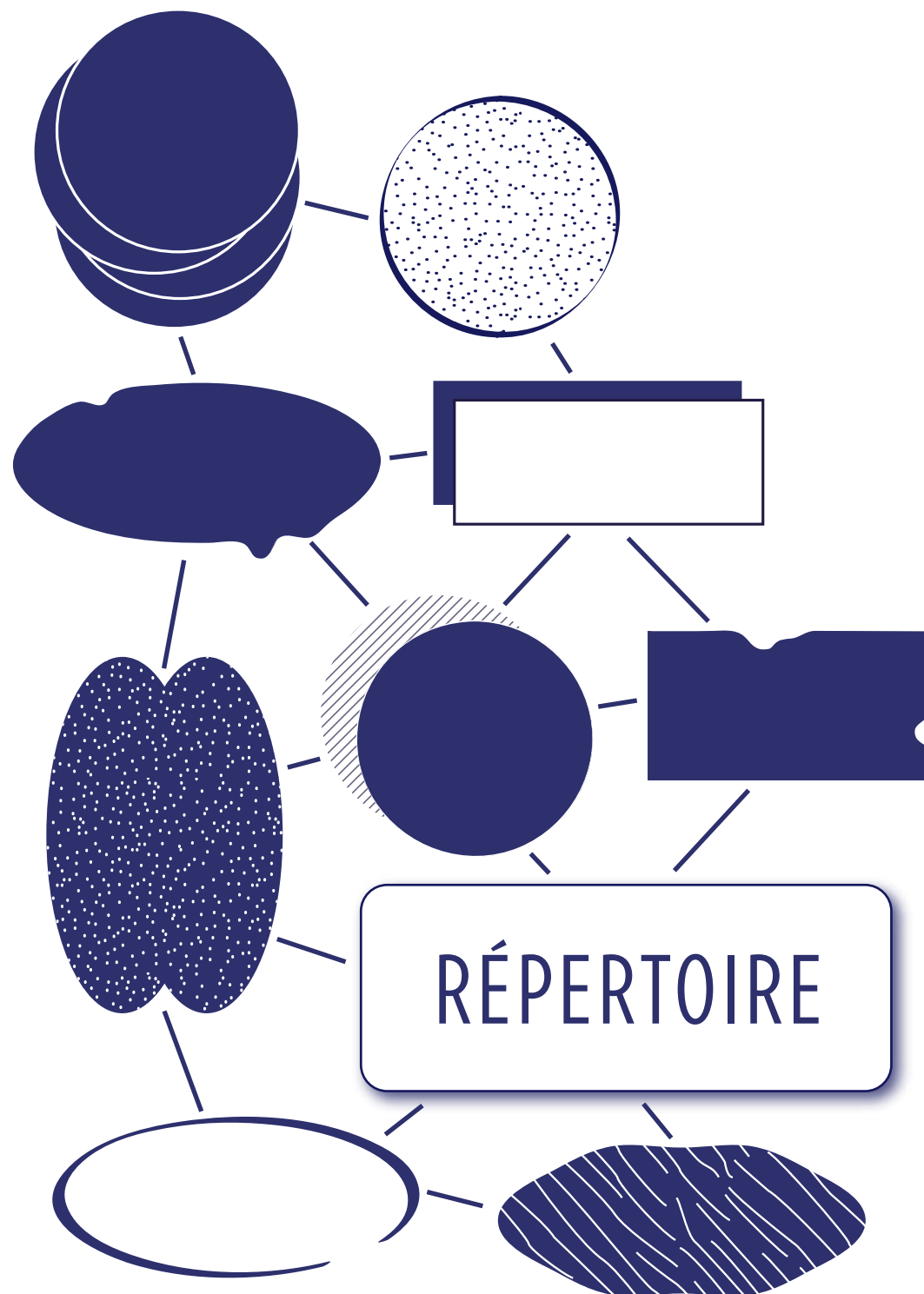
BOURSE

La bourse est une allocation financière accordée dans un but d'étude ou de projets.

FISCALITÉ

Par principe, les allocations de recherche, bourses, prix et récompenses sont imposables au titre des recettes professionnelles mais ne sont pas imposables à la TVA s'ils ne viennent pas rémunérer une livraison de biens ou l'exécution d'une prestation de services.

Par exception, les bourses attribuées par des institutions publiques ou privées ne sont pas imposables lorsqu'elles ont le caractère de pure libéralité, ce qui suppose que deux conditions soient réunies : l'absence de contrepartie pour le bénéficiaire et le caractère bénévole du versement.



AVERTISSEMENT

140 aides privées et publiques rassemble les informations principales concernant les différentes formes de soutien dont peuvent bénéficier les artistes plasticiens.

Les prix, les concours et les bourses ainsi que les différentes aides financières distribués par les acteurs privés et les structures publiques sont ainsi répertoriés. Le choix a été fait de présenter aussi bien les aides auxquelles peuvent postuler les artistes que les prix attribués sur invitation. Sont également référencées les manifestations, telles que les festivals ou les expositions, pour lesquelles les artistes ont la possibilité de soumettre un dossier ou de répondre à un appel à projet.

Les résidences et les bourses liées à une résidence, qui peuvent se définir comme des aides aux artistes, font l'objet d'une édition distincte dans la collection des Guides de l'art contemporain, *196 résidences en France*, consultable parmi les publications téléchargeables du site internet du Centre national des arts plastiques (www.cnap.fr). Ces informations, régulièrement actualisées, sont également disponibles dans la rubrique guide-annuaire.

Les données contenues dans le guide *140 aides privées et publiques* ont été communiquées par les structures qui souhaitent figurer dans le guide. Elles en sont seules responsables.

Par ailleurs, malgré sa vigilance, ce guide ne saurait être exhaustif. Le Centre national des arts plastiques ne peut être tenu responsable de l'absence de structures dans l'ouvrage ou de la qualité des aides ici référencées. Afin d'éviter certains écueils, il convient de rappeler que ce guide a pour vocation de présenter les différentes aides existantes. Il revient donc à l'artiste intéressé par l'une d'entre elles de prendre directement contact avec la structure organisatrice pour obtenir de plus amples renseignements.

Sélection sur dossier Sélection sur invitation Structure gérant également une résidence PRIX-
CONCOURS

ARTS VISUELS

AUDI TALENTS AWARDS

Audi France et Double 2

60 rue de la Jonquière

75017 Paris

auditalentsawards@double2.frwww.myaudi.fr/auditalentsawards**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat**Dotations** Accompagnement à la réalisation du projet artistique primé, exposition individuelle lors de la Foire Internationale d'Art Contemporain (FIAC)**Conditions de participation** 

CONCOURS ARTISTIQUE DE LA CCIMP

Chambre de Commerce

et d'Industrie Marseille-Provence

Palais de la Bourse, BP 21856

13221 Marseille Cedex 01

stephanie.breffeilh@ccimp.comwww.ccimp.com**Responsable(s)** Laurent Carenzo,

Chef de cabinet, Directeur stratégie

et communication et Stéphanie Breffeilh,

Chargée de développement

Modalités d'attribution Annuel / 2-3 lauréats**Dotations** 30 000 € / an à répartir entre les lauréats, exposition collective, édition d'un catalogue, acquisition des œuvres lauréates**Conditions de participation** 

Thème imposé

CONCOURS DE CRÉATION
ARTISTIQUE EUROMÉDITERRANÉEN
REGARDS DE PROVENCE

Fondation Regards de Provence

Musée Regards de Provence,

Allée Regards de Provence

13002 Marseille

regards-de-provence@wanadoo.frwww.museeregardsdeprovence.com**Responsable(s)** Pierre Dumon, Président**Modalités d'attribution** Attribution

irrégulière / 5 lauréats

Dotations Exposition collective, édition d'un catalogue,

13 500 € à répartir entre les cinq lauréats :

– 1^{er} Prix : 6000 €– 2^e Prix : 4000 €– 3^e Prix : 2000 €

– Prix découverte de la Provence

de l'artiste étranger : 1000 €

– Prix du public (désigné par le vote des visiteurs) : 500 € et achat de l'œuvre par la fondation

Conditions de participation 

Ouverte aux artistes plasticiens français et des pays méditerranéens ayant exposé dans des salons ou des galeries

DENA FOUNDATION ART AWARD

Dena Foundation for Contemporary Art 

2 quai des Célestins

75004 Paris

info@denafoundation.comwww.denafoundation.com**Responsable(s)** Giuliana Setari Carusi, Présidente**Modalités d'attribution** Attribution

irrégulière / 1 lauréat

Dotations 3000 €, édition d'un catalogue, résidence au centre international d'accueil et d'échanges des Récollets (1 semaine), conférence autour du travail de l'artiste**Conditions de participation**  Ouverte aux artistes professionnels de moins de 40 ans

EVENS ARTS PRIZE

Fondation Evens
4 rue Charles V
75004 Paris
paris@evensfoundation.be
www.evensfoundation.be

Responsable(s) Anne Davidian,
responsable du bureau Paris

Modalités d'attribution Biennal / 1 lauréat

Dotation 15 000 €

Conditions de participation

Ouverte aux artistes professionnels résidant
dans l'Union européenne

**GRAND PRIX DE L'INSTITUT
CULTUREL BERNARD MAGREZ**

Institut Culturel Bernard Magrez -
Centre d'Art du château Pape Clément
5 rue Labottière
33000 Bordeaux
contact@institut-bernard-magrez.com
www.institut-bernard-magrez.com

Responsable(s) Bernard Magrez, Président
et Ashok Adicéam, Directeur

Modalités d'attribution Annuel / 3 lauréats

Dotations 10 000 € à partager entre les lauréats,
exposition collective, édition d'un catalogue,
acquisition d'une œuvre à chaque lauréat

Conditions de participation Ouverte aux
artistes professionnels et étudiants de moins de 35 ans

OPLINE PRIZE

Groupe Passerelle
10 quai des Chartrons
33000 Bordeaux
michelerobine@gmail.com
www.oplineprize.com

Responsable(s) Michèle Robine,
Présidente d'Opline

Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat

Dotation 8000 €

Conditions de participation

PRIX ARTISTIQUE FÉNÉON

Chancellerie des universités de Paris
DAC
47 rue des Écoles
75230 Paris Cedex 05
prix.chancellerie@ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat

Dotations 1000 €, exposition individuelle

Conditions de participation

Sur proposition des établissements d'enseignement
artistique / ouverte aux étudiants de moins de 35 ans

**PRIX BULLUKIAN
D'AIDE À LA CRÉATION
CONTEMPORAINE**

Fondation Bullukian
26 place Bellecour
69002 Lyon
contact@bullukian.com
www.bullukian.com

Responsable(s) Fanny Robin,
Responsable de projets culturels

Modalités d'attribution Biennale / 1 lauréat

Dotations Prix estimé à 15 000 € :

– bourse : 5000 €

– exposition individuelle,

– édition d'un catalogue

– possibilité de bénéficier d'un atelier
à Lyon pour 6 mois

Conditions de participation

Ouverte à tous les artistes plasticiens de moins
de 35 ans et domiciliés en France

PRIX CANSON

Fonds Canson pour l'art et le papier
9 rue Guyon de Guercheville, BP 70122
14204 Hérouville Saint Clair
contact@fonds-canson.com
www.fonds-canson.com

Responsable(s) Catherine Barthe

Modalités d'attribution Biennal / 1 lauréat

Dotations Dotation en matériel, exposition lors d'une
foire d'art contemporain, acquisition de 2 œuvres

Conditions de participation

Ouverte aux artistes professionnels

PRIX CHARLES OULMONT

Fondation Charles Oulmont
c/o Fondation de France
40 avenue Hoche
75008 Paris

fondation-charles-oulmont.org

Modalités d'attribution Annuel / 2 ou 3 lauréats

Dotations 2000 €, exposition collective

Conditions de participation

**PRIX CIC'ART POUR
L'ART CONTEMPORAIN**

CIC'ART, CIC Sud-Ouest
Direction de la Communication, Cité Mondiale
20 quai des Chartrons
33000 Bordeaux
cicart@cic.fr / sabine.coulon@cic.fr
www.cicart.com

Responsable(s) Sabine Menaut Coulon

Modalités d'attribution Annuel / 3 lauréats

Dotations 10 000 €, acquisition, exposition

Conditions de participation

Ouverte aux artistes professionnels de plus de 25
ans ayant un lien avec le territoire du Sud-Ouest

**PRIX COAL ART
& ENVIRONNEMENT**

COAL, Coalition pour l'art
et le développement durable
2 rue Cafarelli
75003 Paris
contact@projetcoal.fr
www.projetcoal.org

Responsable(s) Lauranne Germond

Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat

Dotation 10 000 €

Conditions de participation

**PRIX D'ART
ROBERT SCHUMAN**

Ville de Metz
Place d'Armes, BP 21025
57036 Metz Cedex 01
actionculturelle@mairie-metz.fr
www.metz.fr

Modalités d'attribution Biennal / 1 lauréat

Dotations 10 000 €, exposition collective,
édition d'un catalogue

Conditions de participation

Ouverte aux artistes professionnels
et aux étudiants

**PRIX DE LA JEUNE CRÉATION
À SAINT-RÉMY**

L'Atelier Blanc
5 rue Sainte-Émilie de Rodat
12200 Villefranche-de-Rouergue
atelier.blanc@wanadoo.fr
moulinesarts.sr@orange.fr
www.atelier-blanc.org

Responsable(s) Pierrette Villemagne, Président

Modalités d'attribution Annuel / 2 lauréat
Dotations

– Prix du jury : 1000 €, résidence 1 mois

– Prix du public : 200 €

– Exposition des finalistes

Conditions de participation

Ouverte aux artistes professionnels
et étudiants de moins de 33 ans

PRIX DU PROLÉ

Association Le Manif
27 rue Parmentier
30000 Nîmes
lemanif@gmail.com
www.lemanif.org

Responsable(s) Bernard Calendini, Président

Modalités d'attribution Biennal / 1 lauréat

Dotation 1500 €

Conditions de participation Thème imposé

PRIX FRÉDÉRIC DE CARFORT

Fondation Frédéric et Simone de Carfort
c/o Fondation de France, Département Culture,
40 avenue Hoche
75008 Paris
culture@fdf.org

Responsable(s) Émilie Langlois

Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat

Dotation 2300 €

Conditions de participation

PRIX KESKAR

Fondation Marguerite et Méthode Keskars
c/o Fondation de France, département Culture
40 avenue Hoche
75008 Paris

Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat

Conditions de participation Sur désignation
de l'École supérieure des Beaux-arts de Paris

PRIX MARCEL DUCHAMP

ADIAF, Association pour la diffusion
internationale de l'art français
23 quai Voltaire
75007 Paris
adiaf@adiaf.com

www.adiaf.com

Modalités d'attribution Annuel / 4 artistes
nommés dont 1 lauréat

Dotations 35 000 €, exposition individuelle du
lauréat au Centre Pompidou, exposition collective des
artistes nommés à la FIAC, édition d'un catalogue

Conditions de participation

Ouverte aux artistes français ou résidant en France,
âgés de moins de 50 ans

**PRIX MEURICE POUR L'ART
CONTEMPORAIN**

Hôtel Le Meurice
228 rue de Rivoli
75001 Paris
info.lmp@dorchestercollection.com

www.lemeurice.com

Responsable(s) Anne Vogt-Bordure,

Directrice de la communication

Modalités d'attribution Annuel / 4 lauréats

Dotations 20 000 € (10 000 € pour l'artiste
et 10 000 € pour la galerie), exposition collective,
acquisition de l'œuvre

Conditions de participation Présentation
par une galerie / ouverte aux artistes professionnels
de moins de 50 ans travaillant ou vivant en France

PRIX PLATINUM MASTERCARD

MasterCard France et Galerie ArtFloor
44 rue Cambronne
75740 Paris Cedex 15
candidatures-prix-platinum-2011@artfloor.com
www.artfloor.com / www.mastercard.fr

Responsable(s) Emmanuel Petit, Président
et Directeur général MasterCard France

Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat

Dotation 12 000 €

Conditions de participation

Ouverte aux artistes de moins de 45 ans
représentés par une galerie établie en France

PRIX RICARD

Fondation d'entreprise Ricard
12 rue Boissy d'Anglas
75008 Paris
info@fondation-entreprise-ricard.com
www.fondationentreprise-ricard.com

Responsable(s) Colette Barbier, Directrice

Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat

Dotation 15 000 € destinés à l'achat d'une œuvre
du lauréat offerte au Centre Pompidou

Conditions de participation

PRIX SAM

SAM Art Projects
Villa Raffet
17-19 avenue du Général Leclerc
75014 Paris

alice@samartprojects.org

www.samartprojects.org

Responsable(s) Alice Vaganay, Directrice

Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat

Dotations Récompense, exposition dans un
module du Palais de Tokyo, édition d'un catalogue

Conditions de participation

Ouverte aux artistes français ou résidant
en France ayant une galerie et un projet
à destination d'un pays émergent

**PRIX SCIENCES PO
POUR L'ART
CONTEMPORAIN**

Sciences Po
28 rue des Saints-Pères
75007 Paris
sciencespo.artcontemporain@gmail.com
www.sciencespo-artcontemporain.com

Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat

Dotations 5000 €, bourse de résidence
à la Vrije Academie (La Haye, Pays-Bas),
exposition collective, édition d'un catalogue.

Un prix du public est également attribué
(récompense simplement honorifique)

Conditions de participation

Parrainage par un membre du comité de sélection /
ouverte aux étudiants et artistes professionnels
de moins de 35 ans résidant en France

**PRIX ZERVOS -
RÉGION BOURGOGNE**

Fondation Christian et Yvonne Zervos
La Goulotte, BP 18
89450 Vezelay
fondation.zervos@wanadoo.fr
www.fondationzervos.com

Responsable(s) Jacques Py, Président

Modalités d'attribution Biennal / 1 lauréat

Dotations 4500 €, résidence, exposition
individuelle, édition d'un catalogue

Conditions de participation

SALON DE MONTROUGE

Ville de Montrouge
43 avenue de la République
92120 Montrouge
culture@ville-montrouge.fr
www.ville-montrouge.fr
Responsable(s) Damien Bigot,
Responsable du service culturel
Modalités d'attribution Annuel / 3 lauréats
Dotations 1000 € pour chaque lauréat, exposition
Conditions de participation

**LES TALENTS
CONTEMPORAINS**

Fondation François Schneider
28 rue de la Première Armée
68700 Wattwiller
info@fondationfrancoisschneider.org
www.fondationfrancoisschneider.org
Modalités d'attribution Annuel / 7 lauréats
Dotations 300 000 €
répartis entre les lauréats
- Talent d'eau : 150 000 €
(dont 50% destinés à l'acquisition de l'œuvre)
- Talent d'or : 50 000 €
(dont 50% destinés à l'acquisition de l'œuvre)
- Talent d'argent (du 3^e au 7^e) : 20 000 €
Conditions de participation
Thème imposé : l'eau

**PRIX ARCIMBOLDO**

Association Gens d'Images
13 rue Delambre
75014 Paris
prix-arcimboldo@gensdimages.com
<http://gensdimages.com>

Fondation Swiss Life, mécène du prix
Responsable(s) Monique Plon, Déléguée générale du Prix Arcimboldo et Anne-Marie Lasry, Directrice Fondation Swiss Life
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotations 8000 €, exposition individuelle
Conditions de participation 
 Parrainage par des personnalités qualifiées nommées par les organisateurs

PRIX CUBE

Le Cube 
 20 cours Saint Vincent
 9210 Issy-les-Moulineaux
contact@art3000.com
www.lecube.com
Responsable(s) Hélène Gestin, Directrice adjointe
Modalités d'attribution Biennal / 1 lauréat
Dotations 10 000 €, exposition collective
Conditions de participation 
 Ouverte aux artistes de moins de 35 ans

PRIX DE L'ŒUVRE D'ART NUMÉRIQUE

SCAM, Société civile des auteurs multimédias
 5 avenue Velasquez
 75008 Paris
www.scam.fr
Responsable(s) Jean-Pierre Mast
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotation 4500€
Conditions de participation 
 Présélection au sein des festivals du court-métrage de Clermont-Ferrand et Vidéoformes

PRIX DE L'ŒUVRE D'ART NUMÉRIQUE INTERACTIVE

SCAM, Société civile des auteurs multimédias
 5 avenue Velasquez
 75008 Paris
www.scam.fr
Responsable(s) Jean-Pierre Mast

Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotation 2000€
Conditions de participation 
 Présélection par un jury

PRIX DE LA CRÉATION VIDÉO

Vidéoformes 
 64 rue Lamartine
 63000 Clermont-Ferrand
videoformes@videoformes.com
www.videoformes.com
Modalités d'attribution Annuel / 3-7 lauréats
Dotations 2500 €, exposition collective, édition d'un catalogue, acquisition
Conditions de participation 

PRIX DES BAINS NUMÉRIQUES CATÉGORIE ARTS VISUELS

Centre des arts Enghien-les-Bains
 12-16 rue de la Libération
 95880 Enghien-les-Bains
bnpro@cdarts.enshien95.fr
www.cda95.fr / www.bainsnumeriques.fr
Responsable(s) Emmanuel Cuisinier
Modalités d'attribution Biennal / 1 lauréat
 (3 œuvres sélectionnées programmées au sein du festival)
Dotation Aide à la diffusion comprenant la réalisation d'un outil de promotion (DVD - livret)
Conditions de participation 

PRIX JEUNE TALENT

SCAM, Société civile des auteurs multimédias
 5 avenue Velasquez
 75008 Paris
www.scam.fr
Responsable(s) Jean-Pierre Mast
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotation 1500€
Conditions de participation  Présélection au sein du festival e-magiciens de Valenciennes

PRIX SCRIBE

Hôtel Scribe Paris
 1 rue Scribe
 75009 Paris
francoise.gaudin@sofitel.com
www.hotel-scribe.com
Responsable(s) Pascale Cassagnau et Françoise Gaudin
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat

PRIX STUDIO COLLECTOR

Isabelle et Conrad Lemaitre
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotation 5000 €
Conditions de participation 
 Désignation par un collectionneur nommé par Isabelle et Conrad Lemaitre au sein de l'exposition Panorama du Studio National du Fresnoy à Tourcoing



CONCOURS À L'INNOVATION

Association Handitec
 Route de Livery
 77170 Coubert
handitec2@handitec.com
www.handitec.com
Responsable(s) Catherine Coureu
Modalités d'attribution Biennal / 4 lauréats
Dotations Exposition collective, 6 500 € répartis entre les lauréats
 – 1^{er} Prix : 3000 €
 – 2^e Prix : 1500 €
 – 3^e Prix : 1000 €
 – Prix du public : 1000 €
Conditions de participation 

CONCOURS DESIGN PARADE

Villa Noailles 
 Montée Noailles

83400 Hyères
contact@villanoailles-hyeres.com
www.villanoailles-hyeres.com
Responsable(s) Jean-Pierre Blanc, Directeur
Modalités d'attribution Annuel / 3 lauréats
Dotations

– Grand Prix Design Parade : bourse d'aide à la création de 5000 euros offerte par la Galerie Kreo, séjour de recherche d'un an à Sèvres – Cité de la céramique, séjour de recherche d'un an au CIRVA exposition monographique l'année suivant le prix
 – Prix du public et de la Ville d'Hyères
Conditions de participation 

PRIX ÉMILE HERMÈS

Fondation d'entreprise Hermès 
 24 Faubourg Saint-Honoré
 75008 Paris
contact@fondationdentreprisehermes.org
www.fondationdentreprisehermes.org
www.prixemilehermes.com
Responsable(s) Catherine Tsékénis, Directrice
Modalités d'attribution Triennal / 3 lauréats
Dotations Exposition collective, 90 000 € à répartir entre les lauréats
 – 1^{er} Prix : 50 000 €
 – 2^e Prix : 25 000 €
 – 3^e Prix : 15 000 €
Conditions de participation 
 Ouverte aux étudiants, designers, architectes et ingénieurs professionnels de moins de 40 ans



PRIX DE DESSIN CONTEMPORAIN

Fondation Daniel et Florence Guerlain
 5 rue de la Vallée
 78490 Les Mesnuls
fdg2@wanadoo.fr
www.fondationdfguerlain.com

Responsable(s) Florence
et Daniel Guerlain, Présidents

Modalités d'attribution Annuel / 3 artistes
primés et 1 lauréat

Dotations 15 000 € pour le lauréat, 2500 €
pour chacun des 2 autres artistes primés,
acquisition de l'œuvre lauréate offerte au Musée
national d'Art moderne, le Centre Pompidou

Conditions de participation

Réservée aux artistes français ou étrangers,
habitant ou non en France, mais entretenant avec
la France un lien culturel privilégié

PRIX DE DESSIN PIERRE DAVID-WEILL

Académie des Beaux-Arts

23 quai de Conti, CS 90618

75270 Paris Cedex 06

annie.hirsig@academie-des-beaux-arts.fr

www.academie-des-beaux-arts.fr

Responsable(s) Annie Hirsig

Modalités d'attribution Annuel / 3 lauréats
Dotations 10 000 € répartis entre les lauréats,
exposition collective

Conditions de participation

Ouverte aux artistes de moins de 40 ans résidant
en France depuis au moins 6 mois

PRIX DRAWING NOW

CPCT Arts & Events

48 rue Raymond Losserand

75014 Paris

info@drawingnowparis.com

www.drawingnowparis.com

Prix mécéné par le fonds de dotation
pour le dessin contemporain

Responsable(s) Christine Phal, Présidente

Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat

Dotations 5000 €, exposition collective

Conditions de participation

Ouverte aux artistes de moins de 50 ans
présentés en focus sur le stand d'une des
galeries exposantes

PRIX FONDATION PLAGE POUR WATCH THIS SPACE#6 RÉSEAU 50° NORD

Fondation Plage pour l'Art

7 allée du Château Blanc

59290 Wasquehal

cjubin@plage.fr

www.fondationplage.com

Responsable(s) Christine Jubin,

Chargée de mission

Modalités d'attribution Biennal / 1 lauréat

Dotations 1000 €, exposition

Conditions de participation Réservée

aux artistes émergents ou étudiants résidant dans
l'Eurorégion (Nord, Belgique et sud de l'Angleterre)

GRAVURE

CONCOURS DE GRAVURE

Association Jean Chièze

11 rue Berryer

75008 Paris

micheline.meulet@orange.fr

www.jeanchieze-asso.fr

Responsable(s) Micheline Meulet, Président

Modalités d'attribution Triennale / nombre
de lauréats variable

Dotations Montant variable, exposition
collective, édition d'un catalogue

Conditions de participation

PRIX DE GRAVURE LACOURIÈRE

Bibliothèque nationale de France, département
des estampes et de la photographie

5 rue Vivienne

75002 Paris

www.bnf.fr

Responsable(s) Lise Fauchereau

Modalités d'attribution Biennal / 1 lauréat

Dotation 8000 €

Conditions de participation

Ouverte aux graveurs de moins de 45 ans
résidant en France depuis au moins 3 ans

PRIX GRAVIX

Gravix

59 rue Boursault

75017 Paris

contact@gravix.info

www.gravix.info

Responsable(s) Christine Moissinac

Modalités d'attribution Biennal / 1 lauréat

Dotations 7500 €, exposition collective,
acquisition de 3 œuvres

Conditions de participation

Ouverte aux artistes de moins de 45 ans
résidant en France

MÉTIER D'ART

PRIX « L'ŒUVRE »

Fondation Ateliers d'art de France

6 rue Jadin

75017 Paris

fondationateliersdart.com

www.fondationateliersdartdefrance.org

Responsable(s) Khalila Hassouna,
chargée de développement

Modalités d'attribution Triennal / 1 lauréat

Dotation Acquisition de l'œuvre lauréate
(plafonnée à 60 000 €) destinée à couvrir
les frais de réalisation de la pièce proposée

Conditions de participation

Ouverte aux artistes professionnels
résidant en France

PRIX « LE CRÉATEUR »

Fondation Ateliers d'art de France

6 rue Jadin

75017 Paris

fondationateliersdart.com

www.fondationateliersdartdefrance.org

Responsable(s) Khalila Hassouna,

Chargée de développement

Modalités d'attribution Triennal / 1 lauréat

Dotation Organisation par la Fondation
d'une exposition singulière présentant
la démarche du lauréat et visant à faire évoluer
le regard du public sur les métiers d'art.

Conditions de participation

Ouverte aux artistes professionnels
résidant en France

PRIX AVENIR MÉTIER D'ART

Institut National des Métiers d'Art

23 avenue Daumesnil

75012 Paris

info@inma-france.org

www.institut-metiersdart.org

Responsable(s) Rose-Marie Tostivint

Modalités d'attribution Annuel /
1 lauréat régional et 3 lauréats nationaux

Dotations

Régional : 250 €

National :

– 1^{er} Prix : 4500 €

– 2^e Prix : 2000 €

– 3^e Prix : 1000 €

Exposition collective

Conditions de participation

Ouverte aux étudiants âgés de moins de 26 ans

PRIX LILIANE BETTENCOURT POUR L'INTELLIGENCE DE LA MAIN

Fondation Bettencourt-Schueller

27-29 rue des Poissonniers

92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

culture@fondationbs.org

www.fondationbs.org

Responsable(s) Hedwige Sautereau

Modalités d'attribution Annuel / 3 lauréats

Dotation

- Talents d'Exception : 50 000 €
- Dialogues : 25 000 € pour chacun des deux lauréats

Conditions de participation

PEINTURE

« NOVEMBRE À VITRY »

Galerie municipale Jean-Collet
59 avenue Guy-Môquet
94400 Vitry-sur-Seine
galerie.municipale@mairie-vitry94.fr
www.mairie-vitry94.fr/culture/galerie

Responsable(s) Catherine Viollet,
Conseillère aux arts

Modalités d'attribution Annuel / 2 lauréats

Dotations 5000 €, exposition individuelle, édition d'un catalogue, acquisition de l'œuvre

Conditions de participation

Ouverte aux artistes de moins de 40 ans

CONCOURS PALISS'ART

Conseil général de l'Eure
Hôtel du Département,
Boulevard Georges Chauvin
27021 Évreux Cedex
laurence.ouvrier-buffet@cg27.fr
www.eureenligne.fr

Responsable(s) Laurence Ouvrier-Buffet

Modalités d'attribution Annuel / 10 lauréats

Dotations 8 000 € répartis entre les lauréats, acquisition des 10 œuvres lauréats

- 1^{er} Prix : 2000 €, exposition individuelle
- 2^e Prix : 1500 €
- 3^e Prix : 1000 €
- 4^e au 10^e Prix : 500 €

Conditions de participation

PRIX ANDRÉ ET BERTHE NOUFFLARD

Fondation André et Berthe Noufflard
Maison d'art Bernard Anthonioz,
16 rue Charles VII
94130 Nogent-sur-Marne
culture@fdf.org

Responsable(s) Émilie Langlois

Modalités d'attribution Biennal / 1 lauréat

Dotations 2300 €, exposition

Conditions de participation

Ouverte aux artistes de plus de 45 ans résidant en France depuis au moins 3 ans

PRIX DE PEINTURE DE L'ÉBOUILLANTÉ

L'Ébouillanté
6 rue des Barres
75004 Paris
patric.heinrich@sfr.fr
ebouillante.pagesperso-orange.fr

Responsable(s) Patrick Heinrich

Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat

Dotations 300 €, exposition individuelle

Conditions de participation

PRIX JEAN CHEVALIER

Fondation Albert Gleizes -
Résidences d'artistes Moly-Sabata
1 rue Moly-Sabata
38550 Sablons
contact@molysabata.com
www.moly-sabata.com

Responsable(s) Association Les Amis de Jean Chevalier, Galerie Olivier Houg,
Fondation Albert Gleizes

Modalités d'attribution Biennal / 1 lauréat

Dotations 5000 €, résidence à Moly-Sabata (2 mois), exposition individuelle

Conditions de participation

Ouverte aux artistes de moins de 30 ans domiciliés ou diplômés d'une école des Beaux-arts dans la région Rhône-Alpes ou région contigüe

PRIX MOURLOT

Association pour le Prix de peinture Jean-Michel Mourlot
27 rue Thubaneau
13001 Marseille
galeriemourlot@gmail.com
galeriemourlot.free.fr
Responsable(s) Olivier Billard
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotations 3000 €, exposition individuelle
Conditions de participation
Ouverte aux artistes de moins de 40 ans

PHOTOGRAPHIE

BOURSE DU TALENT

Photographie.com
15 rue du sentier
75002 Paris
studio@photographie.com
www.photographie.com
Responsable(s) Didier de Faÿs
Modalités d'attribution Trimestriel / 1 lauréat
Dotations 1 appareil Nikon reflex numérique D7000, exposition collective, production d'un portfolio
Conditions de participation

CONCOURS HYÈRES PHOTOGRAPHIE

Villa Noailles
Montée Noailles
83400 Hyères
contact@villanoailles-hyeres.com
www.villanoailles-hyeres.com
Responsable(s) Jean-Pierre Blanc, Directeur
Modalités d'attribution Annuel / 3 lauréats
Dotations
- Prix du jury photographie
- Dotation School of Visual Arts

- Mention spéciale du jury photographie
- Exposition l'année suivant le prix

Conditions de participation

CONCOURS LILLE VILLE NATURE

Maison de la Photographie
18 rue Frémy
59000 Lille
bureau@maisonphoto.com
www.maisonphoto.com
Responsable(s) Olivier Spillebout, Directeur
Modalités d'attribution Annuel / 20 lauréats
Conditions de participation

GRAND PRIX HENRI CARTIER-BRESSON

Fondation Henri Cartier-Bresson
2 impasse Lebois
75014 Paris
contact@henricartierbresson.org
www.henricartierbresson.org
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotations 30 000 €, exposition individuelle, édition d'un catalogue
Conditions de participation

PRIX CAMERA CLARA

Fondation Grésigny
1 rue du Général Largeau
75116 Paris
info@prixcameraclara.com
www.prixcameraclara.com
Responsable(s) Audrey Bazin,
Directrice artistique
Modalités d'attribution
Annuel / 2 lauréats
Dotations Exposition collective, 10 000 € répartis entre les lauréats
- 1^{er} Prix : 6000 €
- 2^e Prix : 4000 €
Conditions de participation

PRIX DE PHOTOGRAPHIE

Mission Photographique du Tarn
Conseil général du Tarn,
Hôtel du Département
donatien.rousseau@cq81.fr
missionphotographique@cq81.fr
Modalités d'attribution Annuel

PRIX DÉCOUVERTE

Rencontres d'Arles
34 rue du docteur Fanton, BP 30096
13632 Arles
info@rencontres-arles.com
www.rencontres-arles.com
Responsable(s) Julie Héaut
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotations 25 000 €, exposition individuelle
Conditions de participation
Désignation par des nominateurs

PRIX DES NUITS PHOTOGRAPHIQUES

Les Nuits Photographiques
8 place de la Redoute
13200 Arles
guillaume@lesnuitsphotographiques.com
www.lesnuitsphotographiques.com
Responsable(s) Guillaume Chamahian
et Nicolas Havette, Directeurs artistiques
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotations 1500€, don de matériel de
photographie, exposition, production d'un portfolio
Conditions de participation

PRIX DU PHOTOJOURNALISME

Fondation Carmignac Gestion
24 place Vendôme
75001 Paris
ngallon@carmignac.com
www.fondation-carmignac-gestion.com
Responsable(s) Nathalie Gallon,

Délégue générale

Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotations 50 000 €, exposition individuelle,
édition d'un catalogue, acquisition (4 œuvres)
Conditions de participation
Thème imposé

PRIX HSBC POUR LA PHOTOGRAPHIE

HSBC France
109 avenue des Champs Élysées
75419 Paris Cedex 08
contact.prix@hsbc.fr
www.hsbc.fr/1/2/prix-photographie
Responsable(s) Christine Raoult, Délégue
générale du prix HSBC pour la photographie
Modalités d'attribution Annuel / 2 lauréats
Dotations 5 000 € (acquisition de 6 œuvres mini-
mum), exposition collective, édition d'un catalogue
Conditions de participation

PRIX LUMA

Fondation Luma
Breuerlakehouse, Im Hausacher 35
CH-8706 Feldmeilen
Responsable(s) Maja Hoffmann, Présidente
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotations 25 000 €, réalisation d'un projet
personnel en collaboration avec Core Group, à Arles
Conditions de participation
Sur proposition de Maja Hoffmann et Core Group,
conseillers artistiques de la fondation Luma

PRIX MARC LADRET DE LACHARRIÈRE

Académie des Beaux-Arts
23 quai de Conti, CS 90618
75270 Paris Cedex 06
annie.hirsiq@academie-des-beaux-arts.fr
www.academie-des-beaux-arts.fr
Responsable(s) Hermine Videau-Sorbier
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat

Dotations 15 000 €, exposition individuelle
Conditions de participation

PRIX NIÉPCE

Association Gens d'Images
13 rue Delambre
75014 Paris
prix-niepce@gensdimages.com
<http://gensdimages.com>
Société MK2, mécène du prix
Responsable(s) Nathalie Bocher-Lenoir,
Délégue générale du Prix Niépce et Marin
Karmitz, Fondateur de la société MK2
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotations 8 000 €, exposition individuelle,
le lauréat devient membre de l'association
Conditions de participation
Parrainage par des personnalités nommées
par les organisateurs / ouverte aux photographes
de moins de 50 ans travaillant en France
depuis au moins 3 ans

PRIX PHOTOGRAPHIQUE « PHOTO D'HÔTEL, PHOTO D'AUTEUR »

Hôtels Paris rive gauche
19 rue Feuillantines
75005 Paris
info@hprg.eu
www.phpa.fr
Responsable(s) Alain Bisotti,
Directeur artistique
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotations 3 000 €, exposition collective,
édition d'un catalogue, acquisition de 12 tirages
Conditions de participation

PRIX PHOTOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE LEVALLOIS

Festival Photo Levallois
Ville de Levallois,
Direction des Affaires culturelles
Centre culturel L'Escale

25 rue de la gare
92300 Levallois
info@photo-levallois.org
www.photo-levallois.org
Responsable(s) Emily Gervais, diffusion culturelle
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotations 10 000 €, exposition monographique
lors du festival Photo Levallois
Conditions de participation
Ouverte à tout artiste âgé de moins de 35 ans

PRIX QPN

Quinzaine Photographique Nantaise
4 rue Paul Ramadier
44200 Nantes
herve.marchand1@gmail.com
www.qpn.asso.fr
Responsable(s) Hervé Marchand, Directeur
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotations 1000 €, édition d'un catalogue,
exposition individuelle
Conditions de participation

PRIX ROGER PIC

SCAM, Société civile des auteurs multimédias
5 avenue Velasquez
75008 Paris
www.scam.fr
Responsable(s) Jean-Pierre Mast
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotations 4500 €, exposition
Conditions de participation

PRIX UNION LATINE - MARTÍN CHAMBI DE PHOTOGRAPHIE

Union Latine, Direction Culture et Communication
204 rue de Vaugirard
75015 Paris
m.prieto@unilat.org
www.unilat.org
Responsable(s) Lisa Ginzburg
Modalités d'attribution Biennal / 1 lauréat

Dotations 5 000 €, don d'un tirage d'une photographie de Martin Chambi, espace de promotion sur le site internet de l'Union Latine avec la mise en ligne des photographies et des données du lauréat
Conditions de participation

PRIX VOIES OFF

Association Voies Off
 26 ter, rue Raspail
 13200 Arles
photographie@voies-off.com
www.voies-off.com

Responsable(s) Christophe Laloï,
 Directeur artistique

Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotations 2500 €, exposition collective
Conditions de participation

SFR JEUNES TALENTS

SFR Jeunes Talents
 1 place Carpeaux
 92915 Paris La Défense
oriane.bonifassi@sfr.com
www.sfrjeunestalents.fr

Responsable(s) Audrey Simiana, Responsable
 SFR Jeunes Talents

Modalités d'attribution Pluriannuel / 1 prix annuel
Dotations Expositions collectives (Rencontres d'Arles, Paris Photo, Le Bal, Galerie Polka), édition de catalogues, acquisition de 5 photographies pour un montant de 5000 €
Conditions de participation

SCULPTURE

PRIX DE LA NAPOULE

La Napoule Art Fondation
 Château de la Napoule,
 avenue Henry Clews, BP 940
 06210 Mandelieu-La Napoule

nmercier@chateau-lanapoule.com
www.chateau-lanapoule.com

Responsable(s) Nelcy Mercier, Responsable
 des actions culturelles
Modalités d'attribution Biennal / 1 lauréat
Dotations Résidence, exposition, acquisition
Conditions de participation

PRIX MAIF POUR LA SCULPTURE

Agence Community (missionnée par La Maif)
 40 rue François 1^{er}
 75008 Paris
info@community.fr / prix-sculpture@maif.fr
www.community.fr / www.maif.fr/prix-sculpture

Responsable(s) Caroline Messensee
 et Fabrice Badreau
Modalités d'attribution Annuel / 1 lauréat
Dotations Réalisation de la sculpture en bronze
 (1 sculpture pour la Maif, 1 sculpture et le moule
 pour le lauréat), exposition, édition d'un catalogue
Conditions de participation

SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE SCULPTURE SUR MARBRE

Ville de Grasse
 BP 12069
 06131 Grasse Cedex
www.ville-grasse.fr

Responsable(s) Danièle Frossard
Modalités d'attribution Biennale / 7 lauréats
Dotations 3 000 € chacun
Conditions de participation

BOURSES



AIDE INDIVIDUELLE AU PROJET D'ARTS PLASTIQUES

Ville de Paris
 16 rue des Blancs-Manteaux
 75004 Paris
brigitte.pilat@paris.fr
www.paris.fr
Responsable(s) Brigitte Pilat
Modalités d'attribution Annuelle /
 environ 40 bénéficiaires
Dotations 1 500 € - 5 000 €
Description Soutien à la production d'une
 exposition ou d'une œuvre à l'occasion de projets
 personnels liés à Paris, soit par le sujet, soit comme
 manifestation parti-cipant au dynamisme de la
 scène artistique parisienne
Conditions de participation

AIDE À LA CRÉATION

LaBelleRevue.org et In extenso
 12 rue Gault de Saint-Germain
 63000 Clermont-Ferrand
info@labellerevue.org
www.labellerevue.org
Modalités d'attribution Annuel / 1 bénéficiaire
Description Accompagnement de l'artiste
 pendant 1 an sur différents événements,
 expositions ou éditions, et une rubrique lui est
 consacrée dans la version papier
 de La Belle Revue.
Conditions de participation Réservée aux
 artistes issus de l'agglomération clermontoise

AIDES INDIVIDUELLES À LA CRÉATION

Directions régionales des affaires culturelles
Modalités d'attribution Pluriannuelles
Dotations 8 000 €
Description Permettre aux artistes de
 mener aussi bien une étude qu'une recherche
 artistique n'aboutissant pas nécessairement
 à la réalisation concrète d'une œuvre.
Conditions de participation
 Ouverte aux artistes résidant sur le territoire de la
 région et pour des projets en France. Les artistes ne
 sont autorisés à présenter un dossier que dans une
 seule DRAC et ce, tous les deux ans si la réponse est
 négative ou tous les trois ans si la réponse est positive.

ALLOCATION EXCEPTIONNELLE

Centre national des arts plastiques
 1 place de la Pyramide, Tour Atlantique
 92911 Paris-La Défense
camille.villeneuve@culture.gouv.fr
www.cnafp.fr
Dotation 1 000 €
Description Aide de secours ponctuelle, réservée
 aux artistes qui rencontrent des difficultés financières
 ponctuelles ne leur permettant plus d'exercer leur acti-
 vité artistique de manière professionnelle et constante.
Conditions de participation
 ouverte aux artistes résidant en France

APPEL À PROJET A.M.E

Art & Mécénat d'Entreprises en Essonne
 21 avenue d'Arpajon
 91590 Cerny
contact@ame-art.fr
www.ame-art.fr
Modalités d'attribution 1 bénéficiaire
Dotations 20 000 €, exposition de l'œuvre dans
 le hall d'accueil de la Chambre de commerce et
 d'industrie de l'Essonne
Description Aide à la réalisation d'œuvre, que le
 lauréat s'engage à livrer sur son lieu d'exposition
 définitif dans un délai maximum de 6 mois.

Conditions de participation

L'œuvre doit être au stade de sa conception.
Les œuvres en cours de réalisation ou déjà réalisées ne seront pas prises en considération.

BOURSE ART ©OPYRIGHT

Fondation Alberto et Annette Giacometti
8 rue du Grenier Saint-Lazare
75003 Paris
course@fondation-giacometti.fr
www.fondation-giacometti.fr

Responsable(s) Flora Mitjavile, Chargée de communication

Modalités d'attribution Annuelle / 1 bénéficiaire

Dotation 10 000 €

Description Aide à la réalisation d'un projet individuel ou collectif de toute nature contribuant à attirer l'attention du public sur la contrefaçon des œuvres d'art

Conditions de participation

BOURSE DE L'ASSOCIATION MÉCÈNES DU SUD

Association Mécènes du Sud
32 rue Edmond Rostand
13006 Marseille
info@mecenesdusud.fr
www.mecenesdusud.fr

Responsable(s) Bénédicte Chevallier, Déléguée générale

Modalités d'attribution Biannuelle / 5 bénéficiaires

Dotations Environ 100 000 €

Description Soutien financier mais aussi accompagnement des projets lauréats à travers des échanges entre mécènes, salariés et artistes tels que la résidence d'artistes en entreprise. Le projet doit avoir un lien avec le territoire Marseille-Provence.

Conditions de participation

BOURSE DE LA FONDATION NATIONALE DES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES

FNAGP, Fondation Nationale

des Arts Graphiques et Plastiques

Hôtel Salomon de Rothschild

11 rue Berryer

75008 Paris

fnagp@wanadoo.fr

www.fnagp.com

Responsable(s) Gérard Alaux, Directeur

Modalités d'attribution Biannuelle / nombre de bénéficiaires variable

Dotations 600 000 € / an répartis entre les bénéficiaires

Description Aide à la production

Conditions de participation

BOURSE JEAN-CLAUDE REYNAL

Fondation Jean-Claude Reynal

16 rue Montesquieu

33000 Bordeaux

course.reynal@gmail.com

<http://www.rosab.net/course-reynal/>

Responsable(s) Ann-Gaëlle Coomber

(école des Beaux-Arts de Bordeaux)

Modalités d'attribution Annuelle / 1 bénéficiaire

Dotation 10 000 €

Description Bourse de voyage d'étude, dans le pays de son choix, à un(e) jeune artiste travaillant directement sur papier. (La durée du séjour d'étude doit être de 6 mois maximum.)

Conditions de participation

Ouverte aux artistes de moins de 30 ans

BOURSE MARC DE MONTALEMBERT

Fondation Marc de Montalembert

c/o Fondation de France

40 avenue Hoche

75008 Paris

montalembert@fondationmdm.com

www.fondationmdm.com

Modalités d'attribution Annuelle / 1 à 2

bénéficiaires

Dotations 7 000 €

Description Aide à la réalisation d'un projet trans-

culturel permettant d'approfondir la connaissance des diversités culturelles du monde méditerranéen

Conditions de participation

Ouverte aux artistes de moins de 30 ans originaires de l'un des pays riverains de la Méditerranée

BOURSE POUR UN COLLECTIF D'ARTISTES

Drac Haute-Normandie

2 rue Saint-Sever

76037 Rouen

www.haute-normandie.culture.gouv.fr

Modalités d'attribution Annuelle / 1 bénéficiaire

Dotation 5 000 €

Description Elle peut concerner la phase création de ce projet autant que sa phase de diffusion (exposition ou édition)

Conditions de participation

Ouverte aux collectifs d'artistes résidant sur le territoire de Haute-Normandie

DÉPÔT DE PROJET DE LA FONDATION D'ART OXYLANE

Fondation d'Art Oxyane

4 boulevard de Mons

59665 Villeneuve d'Ascq

projets@fondation-art-oxylane.com

www.fondation-art-oxylane.com

Responsable(s) Chiara Santini Parducci, Directrice

Dotations Participation financière

à la réalisation du projet

Description Toute forme de collaboration est envisageable mais le projet doit présenter un lien avec le sport au sens large

Conditions de participation

HORS LES MURS

Institut Français / Pôle Résidences

8-14 rue du Capitaine Scott

75015 Paris

horslesmurs@institutfrancais.com

www.institutfrancais.com

Dotations 5 000 € / 10 000 € / 15 000 €

Description Allocation forfaitaire de séjour pour une durée de 1, 2 ou 3 mois consécutifs, dont le montant sera évalué en fonction du projet.

Conditions de participation

Ouverte aux artistes de nationalité française ou résidant en France depuis au moins 5 ans

SOUTIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE RECHERCHE ARTISTIQUE

Centre national des arts plastiques

1 place de la Pyramide, Tour Atlantique

92911 Paris-La Défense

magali.fradin@culture.gouv.fr

www.cnap.fr

Dotation 15 000 €

Description Contribuer au financement d'une recherche personnelle ou à développer un projet artistique

Conditions de participation

Ouverte aux artistes dont la démarche artistique est validée par des expositions dans des galeries ou dans des lieux de diffusion de l'art contemporain.



AIDE À LA PRODUCTION - DICRÉAM, DISPOSITIF POUR LA CRÉATION ARTISTIQUE MULTIMÉDIA

CNC, Centre national du cinéma et de l'image animée

11 rue Galilée

75116 Paris

julien.arnaud@cnc.fr / sonia.angelo@cnc.fr

www.cnc.fr

Dotation 50 % du budget

Description Aide à la première présentation publique d'une œuvre novatrice ou expérimentale (dite définitive) à l'écriture multimédia et numérique.

Conditions de participation

AIDE AU DÉVELOPPEMENT - DICRÉAM, DISPOSITIF POUR LA CRÉATION ARTISTIQUE MULTIMÉDIA

CNC, Centre national du cinéma et de l'image animée

11 rue Galilée
75116 Paris

julien.arnaud@cnc.fr / sonia.angelo@cnc.fr
www.cnc.fr

Dotation 50 % du budget

Description Accompagner le demandeur pour vérifier la pertinence artistique et la faisabilité technologique et financière du projet en vue d'une mise en production d'une œuvre novatrice ou expérimentale à l'écriture multimédia et numérique.

Conditions de participation

AIDE AUX MANIFESTATIONS - DICRÉAM, DISPOSITIF POUR LA CRÉATION ARTISTIQUE MULTIMÉDIA

CNC, Centre national du cinéma et de l'image animée

11 rue Galilée
75116 Paris

julien.arnaud@cnc.fr / sonia.angelo@cnc.fr
www.cnc.fr

Dotations 50 % du budget

Description Accompagner le demandeur dans la mise en œuvre de la manifestation sur le territoire français.

Conditions de participation

AIDE AUX PROJETS NOUVEAUX MÉDIAS

CNC, Centre national du cinéma

et de l'image animée

11 rue Galilée

75116 Paris

pauline.augrain@cnc.fr / corentin.lambot@cnc.fr
www.cnc.fr

Dotation Plafonnée à 50 000 €

Description Accompagne des auteurs et des producteurs qui souhaitent intégrer les spécificités de l'Internet et/ou des écrans mobiles dans leur démarche artistique et de diffusion.

Conditions de participation

AIDES À LA CRÉATION MULTIMÉDIA EXPÉRIMENTALE

Arcadi

51 rue du Faubourg Saint-Denis, CS 10106
75468 Paris Cedex 10

info@arcadi.fr

www.arcadi.fr

Responsable(s) Gilles Alvarez, Directeur du pôle arts de l'image et Julien Taib,

Conseiller artistique pour les arts numériques

Modalités d'attribution Biannuel / 10-15 bénéficiaires

Dotations 7 300 €, exposition, édition d'un catalogue

Description L'aide à la création multimédia expérimentale (Acme) est un soutien financier à la création d'œuvres d'art numérique, qu'il s'agisse de projets individuels ou collectifs. Une quinzaine sont soutenues chaque année. L'Acme peut être une aide à la maquette, à la production ou au redéveloppement de projet, voire à la rénovation de pièces dont l'obsolescence technologique est très rapide.

Conditions de participation

BOURSES BROUILLON D'UN RÊVE

SCAM, Société civile des auteurs multimédias
5 avenue Velasquez

75008 Paris

www.scam.fr

Responsable(s) Jean-Pierre Mast

Modalités d'attribution Annuelle / 10 bénéficiaires

Dotations 3 000 € – 6 000 €

Conditions de participation

BOURSE DE LA FONDATION JEAN-LUC LAGARDÈRE

Fondation Jean-Luc Lagardère

42 rue de Washington

75408 Paris Cedex 08

fondjll@lagardere.fr

www.fondation-jeanlucagardere.com

Modalités d'attribution Annuelle / 1 bénéficiaire

Dotation 25 000 €

Conditions de participation

Ouverte aux artistes de moins de 30 ans

IMAGE / MOUVEMENT

Centre national des arts plastiques

1 place de la Pyramide, Tour Atlantique

92911 Paris-La Défense

pascale.cassagnau@culture.gouv.fr

www.cnap.fr

Dotation 10 000 € – 20 000 €

Description Le dispositif constitue une aide à la création et à la valorisation de la création contemporaine dans le champ de l'audiovisuel et du cinéma. Il concerne des aides au développement, de production ou de post-production.

Conditions de participation Ouvert aux structures capables d'assurer la production, ainsi que le suivi de la diffusion, de la distribution et de la promotion des projets retenus. Les productions aidées par ce dispositif doivent obligatoirement faire l'objet de diffusions publiques. Une structure peut déposer deux demandes par an au maximum.

PROGRAMME LOUIS LUMIÈRE

Institut français

8-14 rue du Capitaine Scott

75015 Paris

louislumiere@institutfrancais.com

www.institutfrancais.com

Dotation 6 000 €

Description Allocation forfaitaire de séjour pour une durée de 2 mois consécutifs accordée à un jeune réalisateur déjà inscrit dans une démarche professionnelle, pour développer un projet cinématographique dans le domaine documentaire à l'étranger, dans le pays de son choix.

Conditions de participation Ouvert aux artistes de moins de 35 ans et de nationalité française ou résidant en France depuis au moins 5 ans

SOUTIEN DU FONDS IMAGES DE LA DIVERSITÉ

CNC, Centre national du cinéma

et de l'image animée

11 rue Galilée

75116 Paris

marc.nigita@cnc.fr / sebastien.ricciardi@cnc.fr

justine.cote@cnc.fr

www.cnc.fr

Dotation Plafonnée à 50 000 €

Description Aides complémentaires aux œuvres cinématographiques, audiovisuelles et multimédia contribuant à une meilleure représentation de la diversité culturelle en France et à la promotion de l'égalité des chances.

Conditions de participation

Ouverte aux projets ayant préalablement obtenu une aide sélective du CNC



AIDE À PROJET VIA

VIA, Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement

29-35 avenue Daumesnil

75012 Paris

via@mobilier.com / bouisson@mobilier.com

www.via.fr

Responsable(s) Michel Bouisson,
Chargé des aides à la création
Modalités d'attribution Biannuelle /
nombre de bénéficiaires variable
Dotations Financement de la réalisation
d'un prototype, exposition, édition d'un catalogue
Conditions de participation

BOURSE AGORA POUR LE DESIGN

Bourse Agora
24 rue de la Folie Méricourt
75011 Paris
a.balsa@orange.fr
www.bourseagora.fr

Responsable(s) Alain Lardet, Président
Modalités d'attribution Biennale / 1 bénéficiaire
Dotation 15 000 €
Conditions de participation
Présélection par un jury puis soutenance du projet
devant un jury / ouverte aux artistes et étudiants
de moins de 40 ans résidant en France

BOURSE CARTE BLANCHE

VIA, Valorisation de l'Innovation
dans l'Ameublement
29-35 avenue Daumesnil
75012 Paris
via@mobilier.com / bouisson@mobilier.com
www.via.fr

Responsable(s) Michel Bouisson, Chargé
des Aides à la création
Modalités d'attribution Annuelle / variable
Dotations Financement de prototypes, exposition
individuelle, édition d'un catalogue
Description Offrir une bourse de recherche per-
mettant aux bénéficiaires de développer un projet
personnel à caractère prospectif. Il s'agit pour eux
d'élaborer un programme d'aménagement de
nos activités quotidiennes fondé sur les nouveaux
comportements de nos contemporains.
Conditions de participation



BOURSE DE LA FONDATION JEAN-LUC LAGARDÈRE

Fondation Jean-Luc Lagardère
42 rue de Washington
75408 Paris Cedex 08
fondjll@lagardere.fr
www.fondation-jeanlucagardere.com

Modalités d'attribution Annuelle / 1 bénéficiaire
Dotation 15 000 €
Conditions de participation
Ouverte aux artistes de moins de 30 ans

BOURSES BROUILLON D'UN RÊVE

SCAM, Société civile des auteurs multimédias
5 avenue Velasquez
75008 Paris
www.scam.fr
Responsable(s) Jean-Pierre Mast
Modalités d'attribution Annuelles / 10 bénéficiaires
Dotations 3 000 € - 5 000 €
Conditions de participation

SOUTIEN À LA CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE DOCUMENTAIRE CONTEMPORAINE

Centre national des arts plastiques
1 place de la Pyramide, Tour Atlantique
92911 Paris-La Défense
www.cnap.fr
Dotation 50 % du coût prévisionnel TTC du projet
Description Avance financière à la production
d'une œuvre documentaire, destinée à accom-
pagner les photographes pour la production d'un
projet personnel.
Conditions de participation
Ouverte aux artistes dont la démarche est validée
par des publications et le cas échéant des expositions
dans des lieux professionnels de diffusion.

EXPOSITIONS & FESTIVALS

ARTS VISUELS

ARTS À LA POINTE, CIRCUIT D'ART CONTEMPORAIN ET PATRIMOINE

Association Arts à la Pointe
9 rue Lamartine
29770 Audierne
contact@artsalapointe.com
www.artsalapointe.com
Responsable(s) Yvain Bornibus,
Directeur artistique
Modalités d'attribution Annuel /
Exposition collective
Prestation supplémentaire Édition
d'un catalogue
Conditions de participation
Œuvres créées spécialement en rapport
avec le thème et le lieu

ARTS VISUELS ET ARCHITECTURES UTOPIQUES

Association Captures
Palais des Congrès, BP 102
17206 Royan Cedex
captures@laposte.net
Responsable(s) Frédéric Lemaigre
Modalités d'attribution Annuel /
Exposition collective (environ 10 participants)
Conditions de participation

BIENNALE « JEUNE CRÉATION EUROPÉENNE »

Ville de Montrouge
43 avenue de la République
92120 Montrouge
culture@ville-montrouge.fr
www.ville-montrouge.fr
Responsable(s) Damien Bigot,
Responsable du service culturel
Modalités d'attribution Biennale /
Exposition collective (environ 80 exposants)
Prestation supplémentaire Édition d'un catalogue
Conditions de participation Présélection
par un jury puis sélection par le commissaire
d'exposition / ouverte aux artistes de moins de 35
ans résidant dans l'un des dix pays partenaires

BIENNALE DE LA JEUNE CRÉATION

La Graineterie
Pôle culturel municipal - Mairie de Houilles
16 rue Gambetta
78800 Houilles
Responsable(s) Maud Cosson
Modalités d'attribution Biennale /
Exposition collective (environ 10 exposants)
Prestations supplémentaires Aide à la
production, édition d'un catalogue, résidence
Condition de participation
Ouverte aux artistes de moins de 35 ans

EXPOSITION ANGLE ART CONTEMPORAIN

Association Angle art contemporain
Place des Arts
26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux
contact@angle-art.fr
www.angle-art.fr
Responsable(s) Danièle Orcier, Présidente
Modalités d'attribution Pluriannuelle
Prestation supplémentaire Édition d'un catalogue
Conditions de participation

EXPOSITION DE LA FONDATION VACANCES BLEUES

Fondation Vacances Bleues 
32 rue Edmond Rostand
13006 Marseille
faubert@vacancesbleues.fr
www.fondation-vacancesbleues.com
Responsable(s) Françoise Aubert
Conditions de participation Possibilité de déposer un dossier

EXPOSITION RUBIS MÉCÉNAT

Rubis mécénat
105 avenue Raymond Poincaré
75116 Paris
mecenat@rubismecenat.fr
www.rubismecenat.fr
Responsable(s) Lorraine Gobin,
Directrice générale
Modalités d'attribution Annuelle
Prestation supplémentaire Édition d'un catalogue
Conditions de participation Possibilité de déposer un dossier / Sélection par la direction générale

FLUX

Galerie Roger Tator 
36 rue d'Anvers
69007 Lyon
galerie@robertator.com
www.robertator.com
Responsable(s) Laurent Lucas
Modalités d'attribution Annuel /
Exposition collective
Prestation supplémentaire Édition d'un catalogue
Conditions de participation 
Conception d'une œuvre lumineuse inédite dans le cadre de la fête des Lumières de Lyon

JEUNE CRÉATION

Association Jeune Création
24 rue Berthe
75018 Paris

info@jeunecreation.org

www.jeunecreation.org

Modalités d'attribution Annuel / Exposition collective (environ 60 exposants)

Prestations supplémentaires Remise de 2 prix, édition d'un catalogue

Conditions de participation 

Sélection par le comité Jeune Création / ouvert aux artistes et étudiants de moins de 45 ans

LA OFF

Centre culturel Saint-Exupéry
Chaussée Bocquaine, Esplanade André Malraux
51100 Reims
infos@saintex-reims.com
www.saintex-reims.com

Responsable(s) Clémentine Treu, Responsable artistique

Modalités d'attribution Annuelle / Exposition individuelle

Prestations supplémentaires Prise en charge de la communication et d'un vernissage, indemnisation de 800 € distribuée comme suit : 300 € (monstration), 500 € (production)

Conditions de participation 

Présélection par la responsable artistique puis sélection par un jury

LA PUCE DES ARTS

Association Arcad
34 avenue de Bayonne
64600 Anglet
virginie.baro@arcad64.fr
www.arcad64.fr

Responsable(s) Cécile Bidart

Modalités d'attribution Biannuelle / Exposition collective (environ 50 exposants)

Prestations supplémentaires Édition d'un catalogue, prise en charge de la communication

Conditions de participation 

PULS'ART - LE MANS

Association Aratata
23 rue Marguerite Perey
72000 Le Mans
contact@pulsart-lemans.com
www.pulsart-lemans.com
Responsable(s) Lucien Ruimy
Annuel / Exposition collective
Prestation supplémentaire Édition d'un catalogue
Conditions de participation 

SALON DE MONTROUGE

Ville de Montrouge 
43 avenue de la République
92120 Montrouge
culture@ville-montrouge.fr
www.ville-montrouge.fr
Responsable(s) Damien Bigot,
Responsable du service culturel
Modalités d'attribution Annuel /
Exposition collective (environ 80 exposants)
Prestation supplémentaire Édition d'un catalogue
Conditions de participation 
Présélection par un jury puis sélection par le commissaire d'exposition

UNE NUIT / EINE NACHT

Association Castel Coucou
60 avenue Saint-Rémy
57600 Forbach
castelcoucou@gmail.com
www.castelcoucou.fr
Responsable(s) Marion Bodin, Directrice artistique
Modalités d'attribution Annuelle / exposition collective (environ 20 participants)
Conditions de participation 

VOIES DE L'ART, PARCOURS D'ART CONTEMPORAIN

Fondation Plage pour l'Art

7 allée du Château Blanc
59290 Wasquehal
cjubin@plage.fr
www.fondationplage.com

Responsable(s) Christine Jubin
Modalités d'attribution Biennale /
Exposition collective
Conditions de participation 

ART VIDÉO /

CRÉATION NUMÉRIQUE

FESTIVAL ACCÈS(S)

Association Accès(s) cultures électroniques
Les Abattoirs
allée Montesquieu
64140 Billère
acces-s@wanadoo.fr
www.acces-s.org
Responsable(s) Pauline Chasseriaud,
Directrice artistique
Modalités d'attribution Annuel /
Exposition collective
Conditions de participation 
Sélection par le commissaire d'exposition

FESTIVAL CHEMINS NUMÉRIQUES

Centre culturel Saint-Exupéry
Chaussée Bocquaine,
Esplanade André Malraux
51100 Reims
infos@saintex-reims.com
www.saintex-reims.com
Responsable(s) Clémentine Treu,
Responsable artistique
Modalités d'attribution Triennal / Exposition collective (max. 10 exposants)
Conditions de participation 
Thème imposé

FESTIVAL CÔTÉ COURT

Côté Court
104 avenue Jean Lolive
93500 Pantin
contact@cotecourt.org
www.cotecourt.org
Responsable(s) Jacky Evrard, Délégué général et directeur artistique
Modalités d'attribution Annuel
Prestations supplémentaires
Remise de 2 prix :
– Grand Prix : 3 000 €
– Prix du Pavillon : 1500 €
Conditions de participation 
Inscription des films sur la plate-forme
www.filmfestplatform.com

FESTIVAL DÉSERT NUMÉRIQUE

Désert Numérique
c/o B. Derminier,
place du Clédan
26340 Saint-Nazaire-le-Désert
desertnumerique@incident.net
desertnumerique.incident.net
Modalités d'attribution Annuel /
Exposition collective (20-40 exposants)
Conditions de participation Possibilité de présenter un dossier

FESTIVAL FID MARSEILLE

Association Vue sur les Docs
14 allée Léon Gambetta
13001 Marseille
programmation@fidmarseille.org
www.fidmarseille.org
Modalités d'attribution Annuel
Prestations supplémentaires
Remise de 9 prix pendant le festival
Conditions de participation 
Inscription des films via le site internet

FUTUR EN SEINE

Cap digital
Passage de l'Innovation
74 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 Paris
info@futur-en-seine.fr
www.futur-en-seine.fr
Responsable Marion Février
Modalités d'attribution Annuel
(Environ 80 projets choisis et 15 prototypes technologiques financés)
Prestations supplémentaires
Attribution d'une subvention pour financer la réalisation de 15 prototypes, exposition lors du village des innovations de Futur en Seine
Conditions de participation 

INSTANTS VIDÉO, FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA CRÉATION VIDÉO ET DE LA POÉSIE ÉLECTRONIQUE

Association des Instants
Vidéo numériques et poétiques
La Friche Belle de Mai
13331 Marseille Cedex 3
administration@instantsvideo.com
marc.mercier@instantsvideo.com
www.instantsvideo.com
Responsable(s) Marc Mercier,
Directeur artistique
Modalités d'attribution Pluriannuel
Prestation supplémentaire
Édition d'un catalogue par an
Conditions de participation 

LES RENCONTRES DES ARTS NUMÉRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET MÉDIATIQUES

Oudéis 
1 rue de la Carrièreasse
30120 Le Vigan

PEINTURE**EXPOSITION DE LA GALERIE MUNICIPALE JEAN-COLLET**

Galerie municipale Jean-Collet
59 avenue Guy-Môquet
94400 Vitry-sur-Seine
galerie.municipale@mairie-vitry94.fr
www.mairie-vitry94.fr
Responsable(s) Catherine Viollet,
Conseillère aux arts plastiques
Modalités d'attribution Annuelle
(5 expositions par an)
Prestation Édition d'un catalogue
Conditions de participation 
Sélection par le commissaire d'exposition

FÊTE DE LA PEINTURE

Conseil général de l'Eure
Hôtel du Département
boulevard Georges Chauvin
27021 Évreux Cedex
laurence.ouvrier-buffet@cg27.fr
www.eureenligne.fr
Responsable(s) Laurence Ouvrier-Buffer
Modalités d'attribution Annuelle /
Exposition collective
Conditions de participation 

PHOTOGRAPHIE**EXPOSITION DE LA MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE**

Maison de la Photographie
18 rue Frémy
59000 Lille
bureau@maisonphoto.com
www.maisonphoto.com
Responsable(s) Olivier Spillebout, Directeur

gaspard@oudeis.fr
www.oudeis.fr

Responsable(s) Sandra Bébié-Valérian,
Coordinatrice et Gaspard Bébié-Valérian,
Directeur artistique
Modalités d'attribution Annuelles /
Exposition collective (5-15 exposants)
Prestations supplémentaires
Édition d'un catalogue, droits de diffusion (sauf résidence)
Conditions de participation 
Sélection par le directeur artistique

LES RENCONTRES TRAVERSE VIDÉO

Traverse Vidéo
Lycée des Arènes
4 place Émile Male, BP 3003
31024 Toulouse Cedex 3
info@traverse-video.org
www.traverse-video.org
Responsable(s) Simone Dompeyre,
Présidente et Directrice artistique
Modalités d'attribution Annuelles /
Exposition collective (environ 50 exposants)
Prestation supplémentaire Édition d'un catalogue
Conditions de participation 

RIAM, RENCONTRES INTERNATIONALES DES ARTS MULTIMÉDIA

Association Technè
61 rue Jean de Bernardy
13001 Marseille
contact@riam.info
www.riam.info / www.techne-marseille.com
Responsable(s) Philippe Stepczak, Directeur
Modalités d'attribution Annuelles /
Exposition collective (3-6 exposants)
Conditions de participation 

Prestation supplémentaire Édition d'un catalogue
Conditions de participation 

FESTIVAL CIRCULATION(S)

Association Fetart
51 rue des Rigoles
75020 Paris
info@fetart.org
www.fetart.org
Responsable(s) Marion Hislen, Présidente
Modalités d'attribution Annuel
Prestation supplémentaire Édition d'un catalogue
Conditions de participation 

SCULPTURE

BIENNALE ÉTANGS D'ART

Collectif d'artistes du pays de Brocéliande 
26 place St Malo
35310 Breal-sous-Montfort
plerestif@wanadoo.fr
etangdart.canalblog.com
Responsable(s) Philippe Lerestif
Modalités d'attribution Biennale / Exposition collective (10 exposants)
Prestations supplémentaires Récompense de 1 200 €, édition d'un catalogue, résidence (1 semaine)
Conditions de participation 
Thème imposé

HORIZONS RENCONTRES ARTS-NATURE

Office de Tourisme du Sancy
Allée du Lieutenant Farmont
63240 Le Mont-Dore
m.vassenet@sancy.com
www.horizons-sancy.com

Responsable(s) Magalie Vassenet
Modalités d'attribution Annuel / Exposition collective
Prestations supplémentaires Rémunération de 8 000 €, édition d'un catalogue
Conditions de participation 

INDEX DES STRUCTURES RÉFÉRENCÉES

Académie des Beaux-Arts	52, 57	Centre culturel Saint-Exupéry	66, 67
ADIAF, Association pour la diffusion internationale de l'art français	48	Centre des arts Enghien-les-Bains	50
Agence Community	58	Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence	45
Arcadi	62	Chancellerie des Universités de Paris	46
Art & Mécénat d'Entreprise en Essonne	59	CICART, CIC Sud Ouest	47
Association Accès(s) cultures électroniques	67	Centre national des arts plastiques	59, 61, 63, 64
Association Angle art contemporain	65	CNC, Centre national du cinéma et de l'image animée	61, 63
Association Aratata	67	COAL, Coalition pour l'Art et le Développement Durable	47
Association Arcad	67	Collectif d'artistes du pays de Brocéliande	70
Association Arts à la Pointe	65	Conseil général de l'Eure	54, 69
Association Captures	65	Côté Court	68
Association Castel Coucou	67	CPCT Arts & Events	52
Association des Instants Vidéo numériques et poétiques	68	Dena Foundation for Contemporary Art	45
Association Fetart	70	Désert Numérique	68
Association Gens d'Images	49, 57	Directions Régionales des Affaires Culturelles	59
Association Handitec	51	Drac Haute-Normandie	61
Association Jean Chièze	52	Festival Photo-Levallois	57
Association Jeune Création	66	FNAGP, Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques	60
Association Le Manif	47	Fondation Albert Gleizes	54
Association Mécènes du Sud	60	Fondation Alberto et Annette Giacometti	60
Association pour le Prix de Peinture Jean-Michel Mourlot	55	Fondation André et Berthe Noufflard	54
Association Technè	69	Fondation Ateliers d'art de France	53
Association Voies Off	58	Fondation Bettencourt-Schueller	53
Association Vue sur les Docs	68	Fondation Bullukian	46
Audi France et Double 2	45	Fondation Carmignac Gestion	56
Bibliothèque nationale de France	53	Fondation Charles Oulmont	47
Bourse Agora	64	Fondation Christian et Yvonne Zervos	49
Cap digital	68	Fondation d'Art Oxyane	61
		Fondation d'entreprise Hermès	51
		Fondation d'entreprise Ricard	48
		Fondation Daniel et Florence Guerlain	51
		Fondation Evens	46
		Fondation François Schneider	49
		Fondation Frédéric et Simone de Carfort	48
		Fondation Grésigny	55
		Fondation Henri Cartier-Bresson	55
		Fondation Jean-Claude Reynal	60

Fondation Jean-Luc Lagardère	63, 64	Traverse Vidéo	69
Fondation Luma	56	Union Latine	57
Fondation Marc de Montalembert	61	VIA, Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement	63
Fondation Marguerite et Méthode Keskars	48	Vidéoformes	50
Fondation Plage pour l'Art	52, 67	Villa Noailles	51, 55
Fondation Regards de Provence	45	Ville de Grasse	58
Fondation Vacances Bleues	66	Ville de Metz	47
Fonds Canson pour l'Art et le Papier	47	Ville de Montrouge	49, 65, 67
Galerie municipale Jean-Collet	54, 69	Ville de Paris	59
Galerie Roger Tator	66		
Gravix	53		
Groupe Passerelle	46		
Hôtel Le Meurice	25		
Hôtel Scribe Paris	48		
Hôtels Paris rive gauche	57		
HSBC France	56		
Institut Culturel Bernard Magrez - Centre d'Art du château Pape Clément	46		
Institut Français	61, 63		
Institut National des Métiers d'Art	53		
Isabelle et Conrad Lemaître	51		
L'Atelier Blanc	47		
L'Ébouillanté	54		
La Graineterie	65		
La Napoule Art Fondation	58		
LaBelleRevue.org et In Extenso	59		
Le Cube	50		
Les Nuits Photographiques	56		
Maison de la Photographie	55, 69		
MasterCard France et Galerie ArtFloor	48		
Mission Photographique du Tarn	56		
Office de Tourisme du Sancy	70		
Oudéis	69		
Photographie.com	55		
Quinzaine Photographique Nantaise	57		
Rencontres d'Arles	56		
Rubis mécénat	66		
SAM Art Projects	49		
SCAM, Société civile des auteurs multimédias	50, 51, 57, 63, 64		
Sciences Po	49		
SFR Jeunes Talents	58		

INDEX DES AIDES RÉFÉRENCÉES

ARTS VISUELS

Aide Individuelle au Projet d'Arts Plastiques	59
Aides à la Création	59
Aides Individuelles à la Création	59
Allocation Exceptionnelle	59
Appel à Projet A.M.E	59
Arts à la Pointe, Circuit d'Art Contemporain et Patrimoine	65
Arts Visuels et Architectures Utopiques	65
Audi Talents Awards	45
Biennale «Jeune Création Européenne»	65
Biennale de la Jeune Création	65
Bourse Art ©opyright	60
Bourse de l'Association Mécènes du Sud	60
Bourse de la Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques	60
Bourse Jean-Claude Reynal	60
Bourse Marc de Montalembert	61
Bourse pour un Collectif d'Artistes	61

Concours Artistique de la CCIMP	45	ARTS VIDÉO ET CRÉATION NUMÉRIQUE	
Concours de Création Artistique		Aide à la Production - Dicréam, Dispositif pour la Création Artistique Multimédia	61
Euroméditerranéen Regards de Provence	45	Aide au Développement - Dicréam, Dispositif pour la Création Artistique Multimédia	62
Dena Foundation Art Award	45	Aide aux Manifestations - Dicréam, Dispositif pour la Création Artistique Multimédia	62
Dépôt de projet de la Fondation d'Art Oxyane	61	Aide aux Projets Nouveaux Médias	62
Evens Arts Prize	46	Aides à la Création Multimédia	
Exposition Angle Art Contemporain	65	Expérimentale	62
Exposition de la Fondation Vacances Bleues	66	Bourses Brouillon d'un Rêve	63
Exposition Rubis Mécénat	66	Bourse de la Fondation Jean-Luc Lagardère	63
Flux	66	Festival Accès(S)	67
Grand Prix de l'Institut Culturel Bernard Magrez	46	Festival Chemins Numériques	67
Hors Les Murs	61	Festival Côté Court	68
Jeune Création	66	Festival Désert Numérique	68
La Off	66	Festival FID Marseille	68
La Puce des Arts	67	Futur en Seine	68
Les Talents Contemporains	49	Image / Mouvement	63
Opline Prize	46	Instants Vidéo	68
Prix Artistique Fénéon	46	Les Rencontres des Arts Numériques, Électroniques et Média	69
Prix Bullukian d'Aide à la Création Contemporaine	46	Les Rencontres Traverse Vidéo	69
Prix Canson	47	Prix Arcimboldo	49
Prix Charles Oulmont	47	Prix Cube	50
Prix CIC'Art pour l'Art Contemporain	47	Prix de l'Œuvre d'Art Numérique	50
Prix Coal Art & Environnement	47	Prix de l'Œuvre d'Art Numérique Interactive	50
Prix d'Art Robert Schuman	47	Prix de la Création Vidéo	50
Prix de la Jeune Création à Saint-Rémy	47	Prix des Bains Numériques catégorie arts visuels	50
Prix du Prole	47	Prix Jeune Talent	51
Prix Frédéric de Carfort	48	Prix Scribe	51
Prix Keskars	48	Prix Studio Collector	51
Prix Marcel Duchamp	48	Programme Louis Lumière	63
Prix Meurice pour l'art contemporain	48	RIAM, Rencontres Internationales des Arts Multimédia	69
Prix Platinum Mastercard	48	Soutien du Fonds Images de la Diversité	63
Prix Ricard	48		
Prix SAM	49		
Prix Sciences Po pour l'Art Contemporain	49		
Prix Zervos - Région Bourgogne	49		
Puls'Art	67		
Salon De Montrouge	49, 67		
Soutien pour le développement d'une recherche artistique	61		
Une Nuit / Eine Nacht	67		
Voies de l'Art, Parcours d'art contemporain	67		

DESIGN

Aide à Projet VIA	63
Bourse Agora pour le Design	64
Bourse Carte Blanche	64
Concours à l'Innovation	51
Concours Design Parade	51
Prix Émile Hermès	51

DESSIN

Prix de Dessin Contemporain	51
Prix de Dessin Pierre David-Weill	52
Prix Drawing Now	52
Prix Fondation Plage pour Watch This Space#6	
Réseau 50° Nord	52

GRAVURE

Concours de gravure	52
Prix de gravure Lacourrière	53
Prix Gravix	53

MÉTIER D'ART

Prix « l'Œuvre »	53
Prix « le Créateur »	53
Prix Avenir Métiers d'Art	53
Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main	53

PEINTURE

« Novembre à Vitry »	54
Concours PalissArt	54
Exposition de la Galerie municipale	
Jean-Collet	69
Fête de la Peinture	69
Prix André et Berthe Noufflard	54
Prix de Peinture de L'Ébouillanté	54
Prix Jean Chevalier	54
Prix Mourlot	55

PHOTOGRAPHIE

Bourse de la Fondation Jean-Luc Lagardère	64
Bourse du Talent	55
Bourses Brouillon d'un Rêve	63

Concours Hyères Photographie	55
Concours Lille Ville Nature	55
Exposition de la Maison de la Photographie	69
Festival Circulation(S)	70
Grand Prix Henri Cartier-Bresson	55
Prix Camera Clara	55
Prix de Photographie	56
Prix Découverte	56
Prix des Nuits Photographiques	56
Prix du Photojournalisme	56
Prix HSBC pour la Photographie	56
Prix Luma	56
Prix Marc Ladret de Lacharrière	57
Prix Niépce	57
Prix Photographique « Photo d'Hôtel, Photo d'Auteur »	57
Prix Photographique de la Ville de Levallois	57
Prix QPN	57
Prix Roger Pic	57
Prix Union Latine - Martin Chambi de Photographie	57
Prix Voies Off	58
SFR Jeunes Talents	58
Soutien à la Création Photographique Documentaire Contemporaine	64

SCULPTURE

Biennale Étangs d'Art	70
Horizons Rencontres Arts-Nature	70
Prix de la Napoule	58
Prix Maif pour la Sculpture	58
Symposium International de Sculpture sur marbre	58

RÉPERTOIRE DE SITES RESSOURCES

SITES INSTITUTIONNELS

www.educart.culture.gouv.fr
Ministère de l'Éducation nationale, éducation artistique
www.cnaf.fr
Centre national des arts plastiques
www.culture.gouv.fr
Ministère de la Culture et de la Communication
www.interieur.gouv.fr
Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration

SITES D'ASSOCIATIONS ET D'ORGANISMES PROFESSIONNELS FRANÇAIS

www.artcontemporainbretagne.org
ACB, Art contemporain en Bretagne
www.aica-france.org
AICA, Association internationale des critiques d'art, France
www.andea.fr
ANDÉA, Association nationale des directeurs d'écoles d'art-art-flox.com, Art Flox, Agenda et Portail des Arts en Aquitaine
www.artenalsace.org
Trans Rhein Art, Réseau art contemporain Alsace
www.articite.com
Articite.com [les arts visuels],
www.c-e-a.asso.fr
CEA, Association des Commissaires d'exposition associés
www.centre-francais-fondations.org
Centre Français des Fonds et Fondations

www.cipac.net
CIPAC, Fédération des professionnels du secteur de l'art contemporain
www.dca-art.com
Dca, Association française de développement des centres d'art
www.fondationdefrance.org
Fondation de France
www.frac-platform.com
Platform, Regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain
www.fraap.org
fraap, fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens
www.institutfrancais.com
Institut Français
www.ifmapp.institutfrancais.com
Ifmapp Arts Visuels, cartographie des lieux de culture dans le monde par l'Institut Français
www.mapra-art.org
MAPRA, Maison Arts Plastiques Rhône-Alpes
www.marseilleexpos.com
Marseille expos, réseau des galeries et lieux d'art contemporain
www.tram-idf.fr
Tram, Réseau art contemporain Paris / Île-de-France

SITES DÉDIÉS AU RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE

www.agessa.org
AGESSA
www.lamaisondesartistes.fr
la Maison des Artistes

BIBLIOGRAPHIE

Art & Concours, Le guide international 2006, Paris :
Épithème éditions, 2005.

REMERCIEMENTS

Le Centre national des arts plastiques remercie les institutions et les organismes professionnels qui ont apporté leur concours à la conception de *140 aides privées et publiques en faveur des artistes*, ainsi que pour le ministère de la Culture et de la Communication, la direction générale de la création artistique (DGCA), et en particulier le département des artistes et des professions ; les directions régionales des affaires culturelles, et en particulier leurs conseillers pour les arts plastiques.

Directeur de la publication

Richard Lagrange

Comité éditorial

Jean-Yves Bobe,
chargé de mission « Marché de l'art,
fondations et fonds de dotation », DGCA
Bérénice Deutsch,
chargée de publication, CNAP
Perrine Martin-Benejam,
responsable du service de la communication
et de l'information, CNAP
Annabelle Oliveira,
chargée de communication, CNAP
Silvana Reggiardo,
chef de projet internet, CNAP
Marc Vaudey,
chef du département de la création
artistique, CNAP

Rédaction

Audrey Illouz, critique d'art
Bérénice Deutsch, CNAP

Suivi de la conception graphique

Véronique Marrier, chargée de mission
pour le design graphique, CNAP

Conception graphique

Julie Roussel

Relecture

Franz Himmelbauer

140 aides privées et publiques en faveur des artistes
est composé avec le caractère typographique Verlag,
Hoefler & Frere-Jones

Centre national des arts plastiques

Tour Atlantique
1 place de la Pyramide
92911 Paris La Défense
T. 01 46 93 99 50

Le Centre national des arts plastiques est l'un des principaux opérateurs de la politique du ministère de la Culture et de la Communication dans le domaine des arts visuels. Acteur culturel et économique, il encourage la scène artistique dans toute sa diversité et accompagne les artistes ainsi que les professionnels par plusieurs dispositifs d'aides et d'allocations. Il acquiert tous les ans des œuvres d'art afin d'enrichir la collection d'État, le fonds national d'art contemporain, dont il assure la garde, la gestion et la diffusion en France et à l'étranger.

140 aides privées et publiques en faveur des artistes est publié dans la collection des guides de l'art contemporain, qui a pour vocation d'informer et d'accompagner les professionnels, mais aussi de valoriser les pratiques les plus diverses et d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur l'évolution de ce secteur.

Retrouvez *140 aides privées et publiques en faveur des artistes* sur www.cnap.fr

Dépôt légal : mai 2012
ISBN : 978-2-11-129859-0
ISSN : en cours